

**AVIS DE CONVOCATION ET
CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2018**



Le 28 mars 2018



AU SUJET DE UNI-SÉLECT

Uni-Sélect inc. est un chef de file nord-américain de la distribution de peintures automobile et industrielle et d'accessoires connexes, ainsi qu'un chef de file de la distribution de produits automobiles destinés au marché secondaire de l'automobile au Canada et au Royaume-Uni. Le siège social de Uni-Sélect inc. est situé à Boucherville (Québec) Canada et ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole « UNS ».

Au Canada, Uni-Sélect supporte plus de 16 000 ateliers de réparation/installation à travers un réseau national de plus de 1 100 grossistes indépendants et de plus de 60 magasins corporatifs, dont plusieurs opèrent sous les programmes de bannières de Uni-Sélect incluant BUMPER TO BUMPER®, AUTO PARTS PLUS® et FINISHMASTER®. Uni-Sélect supporte également plus de 3 900 ateliers et magasins à travers ses bannières d'ateliers de réparation/installation, ainsi que ses bannières de carrosserie automobile.

Aux États-Unis, FinishMaster, Inc., une filiale à part entière de Uni-Sélect, opère un réseau national de plus de 210 magasins corporatifs de produits de revêtement automobile sous la bannière FINISHMASTER, laquelle dessert un réseau de plus de 30 000 clients annuellement incluant plus de 6 000 ateliers de carrosserie à titre de fournisseur privilégié.

Au Royaume-Uni, Uni-Sélect, par l'intermédiaire de son groupe de filiales Parts Alliance, est un important distributeur de pièces pour véhicules d'automobiles desservant plus de 23 000 clients dans un réseau de près de 200 magasins, dont plus de 170 magasins corporatifs.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent document incluent des déclarations prospectives qui comportent des risques et incertitudes, si bien que les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans le présent document. Pour plus d'information quant aux risques et incertitudes, nous vous invitons à consulter la notice annuelle 2017 déposée par Uni-Sélect auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes et d'autres autorités en valeurs mobilières. Les déclarations prospectives contenues aux présentes sont faites en date du présent document et, à moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, Uni-Sélect ne s'engage aucunement à mettre à jour ou modifier publiquement ces déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

SIÈGE SOCIAL

170, boulevard Industriel
Boucherville (Québec) J4B 2X3
Tél. 450-641-2440
Télé. 450-449-4908
uniselect.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Tél. 450-641-6972
Courriel investisseurs@uniselect.com

EN RÉSUMÉ

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2018

Date et heure	Jeudi, le 3 mai 2018 à 13 h 30 heure avancée de l'Est
Lieu	Siège social de Uni-Sélect 170, boulevard Industriel Boucherville (Québec) J4B 2X3
Webémission	L'audio de la Webémission de l'assemblée annuelle sera accessible à la page <i>Investisseurs</i> de notre site Web à http://uniselect.com/fr/investisseurs à 13 h 30 heure avancée de l'Est le 3 mai 2018
Date de référence	28 mars 2018

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE	RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL	PAGE
Élection de 10 administrateurs	POUR chacun des candidats	13
Nomination de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur	POUR	13

FAÇONS DE VOTER

Reportez-vous au formulaire de procuration ou au formulaire d'instructions relatives au vote ou encore à la rubrique 1 - *Vote et sollicitation de procurations* pour en savoir plus sur les façons de voter mises à votre disposition. Si vous choisissez de voter par téléphone, par téléphone intelligent ou en personne à l'assemblée, vous n'avez pas à remplir ou nous retourner le formulaire de procuration.

DIFFÉRENTES FAÇONS DE VOTER MISES À VOTRE DISPOSITION



EN PERSONNE



PAR LA POSTE



PAR TÉLÉPHONE



PAR TÉLÉPHONE INTELLIGENT

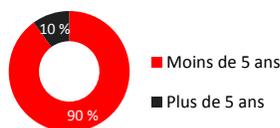


PAR FONDÉ DE POUVOIR

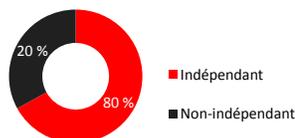
APERÇU DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

(se reporter à la rubrique 4 pour plus de renseignements)

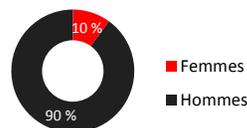
MANDAT



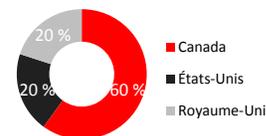
INDÉPENDENCE



DIVERSITÉ DES SEXES



RÉPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE



Candidat	Âge	Admin. depuis	Fonction principale	Indép.	Comités	Présence aux réunions du conseil et des comités	Autres conseils de sociétés ouvertes	Deux compétences principales
David Bibby	47	Nouveau candidat	Chef mondial, Commerce électronique et technologie numérique, Finning International Inc.	Oui	-	-	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Leadership stratégique Virage numérique
Henry Buckley	57	2016	Président et chef de la direction	Non	-	100 %	1 ¹	<ul style="list-style-type: none"> Industrie de la distribution Fusions et acquisitions
Michelle Cormier	61	2016	Partenaire d'exploitation, Wynnchurch Capital Canada, Ltd.	Oui	Audit Régie d'entreprise	85 %	3 ²	<ul style="list-style-type: none"> Finance – Comptabilité Gestion du risque
André Courville	64	2014	Administrateur de sociétés	Oui	Audit Régie d'entreprise RH	100 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilité et audit Fusions et acquisitions
Jeffrey I. Hall	60	2015	Administrateur de sociétés	Oui	Audit RH	100 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Industrie de la distribution Gestion et leadership
George E. Heath	52	2017	Administrateur de sociétés	Oui	-	100 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Peintures industrielles Expérience mondiale
Robert Molenaar	57	2017	Chef de la direction, Tradebe Management Limited	Oui	Régie d'entreprise RH	100 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Cadre supérieur à l'international Industrie automobile, peinture carrosserie
Richard G. Roy	62	2008	Administrateur de sociétés	Non	-	100 %	2 ³	<ul style="list-style-type: none"> Industrie automobile Finance – Comptabilité
Dennis M. Welvaert	69	2013	Président, Welvaert Business Solutions, LLC	Oui	-	93 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et optimisation des entreprises Industrie du marché secondaire en Amérique du Nord
Michael Wright	64	Nouveau candidat	Administrateur de sociétés	Oui	-	-	Aucun ⁴	<ul style="list-style-type: none"> Industrie automobile Commercialisation

¹ M. Buckley est membre du conseil d'administration de BMC Stock Holdings, Inc.

² M^{me} Cormier est membre du conseil d'administration de Cascades Inc., de Champion Iron Limited et de Les Industries Dorel inc.

³ M. Roy est membre du conseil d'administration de Dollarama inc. et de GDI Services aux Immeubles inc.

⁴ M. Wright est un candidat du conseil d'administration de Pendragon PLC sous réserve de l'élection à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Pendragon PLC qui aura lieu en mai 2018.

FAITS SAILLANTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2017

Principes généraux	Rubrique
Une partie importante de la rémunération des dirigeants est liée au rendement de la Société	8.6
La rémunération totale des dirigeants est établie à la médiane de leur groupe de comparaison	8.5
Le président et chef de la direction a 69 % de sa rémunération globale à risque	8.3
Les primes versées aux hauts dirigeants sont basées sur un degré de réalisation d'objectifs financiers, d'objectifs liés à l'accomplissement d'activités stratégiques clés, d'objectifs hautement prioritaires associés au développement de la Société et d'objectifs personnels	8.6
La société a adopté une politique anti-couverture	6.5

FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le tableau suivant décrit en partie la méthode utilisée par Uni-Sélect pour appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance, et ce, depuis près de 50 ans d'existence. Les rubriques 5 et 6 fournissent de l'information complémentaire en matière de gouvernance.

Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise		Rubrique
Nombre de candidats aux postes d'administrateurs	10 ¹	4
Nombre de candidats aux postes d'administrateurs indépendants	8	4.3
Âge moyen des candidats aux postes d'administrateurs	59	4.1
Élection annuelle des administrateurs	✓	4.1
Élection individuelle des administrateurs (et non un scrutin de liste)	✓	3.2
Politique portant sur l'élection des administrateurs à la majorité des voix	✓	3.2
Président du conseil et chef de la direction distincts	✓	4.3
Politique concernant la durée des mandats et l'âge limite des administrateurs	✓	6.8
Politique en matière de détention d'actions pour les administrateurs et les hauts dirigeants	✓	8.3
Orientation et formation continue du conseil	✓	5.7
Nombre de réunions du conseil au cours de l'exercice 2017	12	6.6
Les exigences en matière de présences aux réunions	✓	6.6
Pourcentage d'experts financiers membres du comité d'audit	100 %	Voir profils
Code de déontologie ²	✓	5.9
Processus formels d'évaluation du conseil et des comités	✓	Annexe A
Politique sur la diversité, y compris la diversité des sexes	✓	6.7
Dialogue avec les actionnaires	✓	5.5

¹ Des dix membres formant le présent conseil d'administration, neuf se sont joints au cours des cinq dernières années incluant deux en 2017. Deux administrateurs sont des citoyens américains, les États-Unis représentant le plus important marché de la Société.

² Au début de 2018, la Société a mis à jour son Code de déontologie qui peut être consulté sur son site Web à l'adresse uniselect.com.

TABLE DES MATIÈRES

AU SUJET DE UNI-SÉLECT	2
DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	2
EN RÉSUMÉ	3
APERÇU DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS	4
FAITS SAILLANTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2017	5
FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	6
TABLE DES MATIÈRES	7
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES	8
CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION	9
QUESTIONS ET RÉPONSES	9
1 VOTE ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS	9
2 INFORMATION GÉNÉRALE	12
3 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	12
4 CANDIDATS POUR ÉLECTION AU CONSEIL	14
5 RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE	21
6 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS	25
7 HONORAIRES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS	32
8 INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION ET ANALYSE	34
9 TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION	52
10 GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT	57
11 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	58
12 APPROBATION DES ADMINISTRATEURS	59
ANNEXE A – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	60

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le 28 mars 2018

Aux actionnaires de Uni-Sélect inc.

Vous êtes invités à l'assemblée annuelle des actionnaires de Uni-Sélect inc. (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra :

Le 3 mai 2018

13 h 30 (heure avancée de l'Est)

Uni-Sélect inc.

Siège social

170, boulevard Industriel

Boucherville (Québec) J4B 2X3

L'Assemblée sera tenue pour les fins suivantes :

- 1** recevoir les états financiers de Uni-Sélect inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et le rapport d'audit y afférent;
- 2** élire les administrateurs;
- 3** nommer l'auditeur et autoriser les administrateurs à établir la rémunération de l'auditeur; et
- 4** délibérer sur toute autre question qui pourra être dûment soumise à l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée en personne, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint à Société de fiducie AST (Canada) dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez également exercer votre droit de vote par téléphone ou par téléphone intelligent en suivant les instructions reproduites sur le formulaire de procuration. Le formulaire de procuration doit être reçu au moins 48 heures (les samedis, dimanches et jours fériés non compris) avant l'ouverture de l'Assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ou d'un report, de manière à assurer l'inscription de votre vote.

Par ordre du Conseil d'administration



M^e Louis Juneau

Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire

Boucherville (Québec)

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

QUESTIONS ET RÉPONSES

1 | VOTE ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS

1.1 | COMMENT SOLLICITE-T-ON LES PROCURATIONS ET QUEL EN EST LE COÛT?

Cette circulaire d'information de la direction est fournie par la Direction de Uni-Sélect inc. (« **Uni-Sélect** » ou la « **Société** ») en regard de la sollicitation de procurations qui seront utilisées pour voter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« **Assemblée** ») qui aura lieu à la date, à l'heure, à l'endroit et aux fins indiqués à l'avis de convocation (l'« **Avis** ») et à tout ajournement ou report.

La sollicitation par la direction de la Société ou pour son compte se fera essentiellement par la poste. Le coût d'une telle sollicitation, qui est considéré comme minime, sera absorbé par la Société.

La Société n'envoie pas de matériel relatif aux procurations directement aux actionnaires non inscrits ou aux actionnaires véritables et ne s'appuie pas sur les dispositions en matière de notification et accès des lois sur les valeurs mobilières pour la livraison faite soit aux actionnaires non inscrits ou véritables. La Société fournira le matériel de procuration aux courtiers, aux dépositaires, prête-noms et fiduciaires ou leurs représentants et exigera que ce matériel soit envoyé à chaque porteur non inscrit ou véritable d'actions avec droit de vote immatriculées à leur nom. La Société a choisi de payer des intermédiaires pour transmettre les documents reliés aux procurations de la Société aux propriétaires véritables opposés.

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette circulaire d'information de la direction est transmise en date du 15 mars 2018 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Pour les actionnaires qui ne peuvent pas être présents en personne à l'Assemblée, la Société a pris des dispositions pour diffuser en direct l'Assemblée en mode Webémission. Pour suivre l'Assemblée sur le Web, veuillez vous rendre sur le site Web de Uni-Sélect au uniselect.com.

1.2 | QUI A DROIT DE VOTE?

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'une catégorie d'actions ordinaires et d'une catégorie d'actions privilégiées. En date des présentes, seules des actions ordinaires (« **Actions** ») sont émises et en circulation. Chaque Action confère à son porteur le droit d'exprimer un vote.

Toute personne inscrite au registre des actionnaires à la clôture des bureaux en date du 28 mars 2018 (« **Date de référence** ») est habilitée à voter à l'Assemblée pour les Actions immatriculées à son nom à cette date.

En date du 15 mars 2018, 42 273 812 Actions de la Société étaient émises et en circulation. Les Actions se négocient à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « **UNS** ».

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, aucune personne physique ou morale n'est propriétaire véritable, ni n'exerce, ni ne contrôle, directement ou indirectement, des titres comportant 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux Actions émises et en circulation ni n'exerce une emprise sur de tels titres.

1.3 | SUR QUELLES QUESTIONS VOTEREZ-VOUS?

À l'Assemblée, les actionnaires voteront sur ces deux éléments :

- 1 l'élection des administrateurs; et
- 2 la nomination de l'auditeur incluant l'autorisation au Conseil d'administration d'établir la rémunération de l'auditeur.

Le Conseil et la Direction recommandent que vous votiez **POUR** les éléments 1 et 2.

1.4 | COMMENT PUIS-JE VOTER?

Si vous êtes habile à voter et que vos Actions sont immatriculées à votre nom, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos Actions en personne à l'Assemblée ou par procuration, tel qu'expliqué ci-dessous. Si vos Actions sont détenues au nom d'un prête-nom, veuillez vous reporter aux instructions indiquées à la rubrique 1.6 - *Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit?*

1.5 | COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE SUIS UN ACTIONNAIRE INSCRIT?

Vous pouvez exercer votre droit de vote de l'une des façons suivantes :

VOTE EN PERSONNE



Si vous désirez voter en personne à l'Assemblée, ne remplissez pas ou ne retournez pas le formulaire de procuration. Veuillez vous enregistrer auprès du représentant de Société de fiducie AST (Canada) (« AST ») lors de votre arrivée à l'Assemblée. Votre vote sera recueilli et comptabilisé à l'Assemblée.

VOTE PAR PROCURATION



Par la poste :

Remplissez, signez, datez et retournez le formulaire de procuration dans l'enveloppe fournie à cette fin ou par remise en mains propres :

AST

À l'attention de : Proxy Department

1, Toronto Street

Suite 1200

Toronto (ON) M5C 2V6

AST

À l'attention de : Service des
procurations

2001, boulevard Robert-Bourassa

Bureau 1600

Montréal (QC) H3A 2A6



Par téléphone :

Au Canada ou aux États-Unis, en appelant au 1-888-489-7352. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres pour voter. Si vous votez par téléphone, vous ne pourrez nommer comme fondé de pouvoir que les Administrateurs de la Société nommés sur votre formulaire de procuration.



Par téléphone intelligent :

Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration et suivez les instructions.



Par un fondé de pouvoir :

Les actionnaires inscrits peuvent donner leur pouvoir de voter à l'Assemblée à une autre personne en leur nom en nommant un fondé de pouvoir. Un fondé de pouvoir est la personne que vous nommez pour exercer les droits de vote rattachés à vos Actions à l'Assemblée.

**Vous avez le droit
de choisir toute
personne, sans
qu'elle soit un
actionnaire, pour
assister
à l'Assemblée
et y agir en
votre nom.**

Vous avez le droit de nommer toute autre personne de votre choix, sans qu'elle soit un actionnaire, pour être présente et agir en votre nom à l'Assemblée. Vous devez vous assurer que cette personne assiste à l'Assemblée et qu'elle exerce vos droits de vote. Si vous désirez nommer une personne autre que celles dont le nom apparaît déjà comme fondé de pouvoir, veuillez inscrire le nom de votre représentant dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous n'insérez pas de nom dans l'espace vide, alors les personnes nommées sur le formulaire, notamment André Courville et Henry Buckley, chacun d'eux étant des administrateurs et/ou dirigeants de Uni-Sélect, agiront à titre de fondés de pouvoir en votre nom.

Sur le formulaire, vous devez indiquer de quelle façon vos droits de vote doivent être exercés par votre fondé de pouvoir. Vous pouvez voter **POUR** ou vous **ABSTENIR** de voter sur i) chaque candidat proposé à l'élection au Conseil et ii) la nomination de l'auditeur, y compris l'octroi au Conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération de l'auditeur.

Veuillez remplir, signer, dater et retourner le formulaire dans l'enveloppe fournie ou par télécopieur à AST au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis au 1-866-781-3111 ou au 416-368-2502 ou vous pouvez voter en utilisant votre téléphone intelligent ou par un fondé de pouvoir en suivant les instructions qui sont données sur votre formulaire de procuration. Les formulaires doivent parvenir à destination au plus tard le 1^{er} mai 2018 à 17 h (heure avancée de l'Est) (ou en cas de reprise de l'Assemblée, au moins 48 heures – sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés – avant l'ouverture de la reprise).

COMMENT MES DROITS DE VOTE SERONT-ILS EXERCÉS?

Si vous donnez des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à vos Actions, votre fondé de pouvoir devra suivre ces instructions. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'Assemblée et ne vote pas en personne, les droits de vote afférents à vos Actions ne seront pas exercés.

Si vous avez désigné un représentant de Uni-Sélect à titre de fondé de pouvoir, tel que prévu dans le formulaire de procuration ci-joint, et que vous ne donnez aucune instruction à l'égard d'une question énoncée dans l'Avis, les droits de vote afférents aux Actions représentées par cette procuration seront exercés comme suit : **POUR** les deux questions identifiées à la rubrique 1.3 - *Sur quelles questions voterez-vous?*

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont désignées quant aux modifications ou variations des questions énoncées dans l'Avis et quant aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'Assemblée. À la date de la présente circulaire d'information de la direction, la Direction n'a connaissance d'aucune modification ou changement ni d'aucune autre question qui doit être soumise à l'Assemblée.

PUIS-JE CHANGER D'AVIS ET RÉVOQUER LA PROCURATION?

Un actionnaire inscrit qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment avant qu'elle ne soit utilisée au moyen d'un document écrit portant sa signature ou celle de son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, par la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. Ce document doit être remis au Secrétaire de la Société, au siège social situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3, en tout temps mais au plus tard à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou être déposé auprès du président de l'Assemblée le jour de l'Assemblée, soit le 3 mai 2018, ou de toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement, ou encore de toute autre manière permise par la loi.

1.6 | COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE SUIS UN ACTIONNAIRE NON INSCRIT?

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou un actionnaire véritable si vos Actions sont détenues au nom d'un intermédiaire tel une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou tout autre prête-nom. À ce titre, vous recevrez généralement un formulaire d'instructions de vote de votre prête-nom. Si vous n'êtes pas certain d'être un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec AST au 1-800-387-0825 ou au 416-682-3860.

Les actionnaires non inscrits doivent s'assurer que les instructions de vote relatives à leurs Actions sont communiquées à la personne appropriée.

Les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables exigent des prête-noms d'actionnaires non inscrits qu'ils demandent des instructions de vote avant l'Assemblée. Vous recevrez de votre prête-nom une demande d'instructions de vote pour le nombre d'Actions détenues en votre nom. Les instructions de vote du prête-nom contiendront des directives relatives à la signature et au retour du document et ces directives doivent être lues attentivement et suivies afin de veiller à ce que les droits de vote rattachés à vos Actions soient exercés en conséquence à l'Assemblée. Les droits de vote afférents aux Actions détenues par votre prête-nom ne peuvent être exercés que selon vos instructions. En l'absence d'instructions spécifiques, il est interdit à votre prête-nom d'exercer les droits de vote rattachés à vos Actions. Par conséquent, vous devez vous assurer que les instructions de vote relatives à vos Actions sont communiquées à la personne appropriée.

VOTE EN PERSONNE

Si vous souhaitez voter en personne à l'Assemblée, vous devez inscrire votre nom dans l'espace indiqué sur le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni par votre prête-nom et suivre les directives relatives à la signature et au retour fournies par votre prête-nom.

INSTRUCTIONS DE VOTE

Votre prête-nom est tenu d'obtenir vos instructions de vote bien avant l'Assemblée. Chaque prête-nom a ses propres méthodes de mise à la poste et fournit ses propres directives de retour, que vous devriez suivre attentivement afin de vous assurer que les droits de vote rattachés à vos Actions sont exercés à l'Assemblée.

Si vous recevez un formulaire d'instructions de vote, vous ne pouvez utiliser celui-ci comme procuration pour voter vous-même à l'Assemblée, puisque vous devez le retourner à votre prête-nom ou à un autre intermédiaire, selon le cas, bien avant l'Assemblée afin que les droits de vote rattachés à vos Actions puissent être exercés ou qu'un représentant puisse être nommé afin d'assister à l'Assemblée et d'y voter en votre nom.

RÉVOCATION DES INSTRUCTIONS DE VOTE

Un actionnaire non inscrit qui a donné des instructions de vote peut les révoquer en suivant les procédures fournies par son prête-nom.

2 | INFORMATION GÉNÉRALE

2.1 | OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 10 août 2016, le Conseil d'administration a autorisé une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (« **Offre publique de rachat 2016** ») pour le rachat jusqu'à 2 000 000 d'Actions, représentant approximativement 4,7 % du flottant des Actions de la Société en date du 1^{er} août 2016. Dans le cadre d'un plan de rachat automatique, Valeurs mobilières Desjardins inc. avait été nommée, pour le compte de la Société, comme courtier responsable pour procéder aux rachats des Actions aux termes de l'Offre publique de rachat 2016. L'Offre publique de rachat a 2016 a expiré le 16 août 2017. En 2016, la Société a racheté pour annulation 17 000 actions en vertu de l'Offre publique de rachat 2016. Aucune Action n'a été rachetée pour annulation en 2017 en vertu de l'Offre publique de rachat 2016.

3 | ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

3.1 | ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport d'audit y afférent sont inclus au Rapport annuel de 2017 de la Société, disponibles sur le site Web de Uni-Sélect à uniselect.com, sur SEDAR à sedar.com, et en version imprimée, sans frais, à tout actionnaire qui en fait la demande en communiquant aux Relations avec les investisseurs au 450-641-6972 ou à investisseurs@uniselect.com.

3.2 | ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les dix candidats à l'élection des administrateurs, sur recommandation du comité de régie d'entreprise et de nomination, sont proposés comme administrateurs. Tous les candidats ont établi leur éligibilité et leur volonté de servir comme administrateur s'ils sont élus au Conseil. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt en vertu des dispositions pertinentes des lois applicables. Le vote pour chaque administrateur se déroulera sur une base individuelle. Les candidats proposés au Conseil d'administration sont présentés à la rubrique 4 - *Candidats pour élection au Conseil*.

POLITIQUE PORTANT SUR L'ÉLECTION À LA MAJORITÉ DES VOIX

Le Conseil d'administration a une politique voulant qu'à l'occasion de toute élection d'administrateurs dans le cadre d'une élection sans opposition, un candidat qui reçoit un nombre d'« abstention » plus élevé que de votes « pour », doit remettre sa démission au président du Conseil immédiatement après l'Assemblée. Le Conseil d'administration acceptera immédiatement la démission à moins que celui-ci ne détermine qu'il existe des circonstances exceptionnelles relatives à la composition du Conseil ou aux résultats du vote qui justifient le délai d'acceptation de la démission ou le rejet de celle-ci. Dans les 90 jours suivant l'Assemblée, le Conseil d'administration annoncera sa décision soit d'accepter ou de rejeter la démission par le biais d'un communiqué de presse incluant les motifs du rejet de la démission, le cas échéant. La Société fournira une copie du communiqué de presse annonçant cette décision à la TSX. Un administrateur qui soumet sa démission en vertu de cette politique ne participe pas aux réunions du Conseil d'administration, du comité de régie d'entreprise et de nomination ou de tout autre comité du Conseil lorsque sa démission fait l'objet de discussion.

Pour être élu, un candidat doit recevoir un nombre plus élevé de votes « POUR » que d'« ABSTENTION ».

À moins d'indications contraires, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** l'élection des dix candidats au Conseil d'administration indiqués à la rubrique 4 - *Candidats pour élection au Conseil*.

3.3 | NOMINATION DE L'AUDITEUR

Nommé initialement auditeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, le Conseil, sur la recommandation du comité d'audit, recommande le renouvellement du mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« **EY** ») en tant qu'auditeur de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018. Le mandat de l'auditeur se termine à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou à la nomination d'un successeur.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** la nomination d'EY en tant qu'auditeur de la Société et de voter en faveur de l'autorisation au Conseil d'administration d'établir la rémunération de l'auditeur, à moins de recevoir des directives contraires.

HONORAIRES POUR LES SERVICES D'UN AUDITEUR EXTERNE

La Société a pour règle de retenir les services de consultants externes pour éviter les situations de conflits d'intérêts potentiels mettant en cause son auditeur. Le 28 mars 2017, la Société a changé son auditeur externe indépendant et le Conseil d'administration a nommé EY auditeur remplaçant de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Le tableau suivant fait état du total des honoraires facturés, par catégorie, par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. au cours des exercices 2017 et 2016.

HONORAIRES PAYÉS À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.		
CATÉGORIE	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 (\$)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016 (\$)
Honoraires d'audit	283 500	646 689
Honoraires pour services liés à l'audit	16 170	12 400
Honoraires pour services fiscaux	-	173 756
Honoraires pour tous les autres services	-	105 692
Total	299 670	938 537

Le tableau suivant fait état du total des honoraires facturés, par catégorie, par EY au cours des exercices 2017 et 2016.

HONORAIRES PAYÉS À EY		
CATÉGORIE	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 (\$)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016 (\$)
Honoraires d'audit	303 187	-
Honoraires pour services liés à l'audit	15 225	-
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Honoraires pour tous les autres services	86 025	-
Total	404 437	-

« **Honoraires d'audit** » comprennent l'ensemble des honoraires professionnels facturés pour des services d'audit dans le cadre des états financiers consolidés annuels de la Société.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » comprennent l'ensemble des honoraires (excluant les Honoraires d'audit et les Honoraires pour services fiscaux) facturés pour des services professionnels qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou aux états financiers consolidés de la Société. Plus spécifiquement, ces services incluent, entre autres, les audits des régimes de retraite, les services d'attestation requis par la loi ou un règlement, les consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables.

« **Honoraires pour services fiscaux** » comprennent l'ensemble des honoraires facturés pour des services professionnels en matière de conformité fiscale américaine, de conseils fiscaux dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt.

« **Honoraires pour tous les autres services** » comprennent l'ensemble des honoraires facturés pour des services professionnels autres que ceux rapportés sous les rubriques identifiées ci-dessus et rendus, lesquels incluent les services relatifs à la vérification diligente financière dans le contexte d'acquisitions.

4 | CANDIDATS POUR ÉLECTION AU CONSEIL

Le Conseil d'administration s'est engagé à maintenir un minimum de neuf à un maximum de douze d'administrateurs, estimant ces seuils appropriés en relation avec la taille de la Société et suffisant pour fournir une diversification adéquate d'expérience et de compétence pour sa gestion. Le nombre d'administrateurs devant être élus à l'Assemblée est de dix.

**Dix candidats sont
proposés comme
administrateurs.**

4.1 | INFORMATION SUR LES CANDIDATS

Les candidats dont la nomination en tant qu'administrateurs de Uni-Sélect est proposée, sont présentés ci-dessous. Sauf pour MM. David Bibby et Michael Wright, tous ces candidats sont actuellement administrateurs de la Société. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

Les tableaux ci-dessous présentent l'expérience, les qualifications, les domaines d'expertise, la participation au Conseil et sur ses comités, la participation sur le conseil d'autres sociétés publiques, les résultats des votes de l'assemblée annuelle précédente ainsi que le nombre d'Actions et les unités d'actions différées (« UAD » ou « unités d'actions différées ») détenues en propriété véritable par chaque candidat proposé comme administrateur ou sur lesquels chacun exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, en date du 31 décembre 2016, du 31 décembre 2017 et du 15 mars 2018.

DAVID BIBBY				
 <p>North Vancouver (Colombie-Britannique) Canada</p> <p>Chef mondial, Commerce électronique et technologie numérique <i>Finning International Inc.</i> Depuis décembre 2016</p> <p>Âge : 47 Statut : Indépendant Nouveau candidat Domaines d'expertise : <ul style="list-style-type: none"> Leadership stratégique Virage numérique </p>	<p>M. Bibby est chef mondial, Commerce électronique et technologie numérique de Finning International Inc., le plus important négociant de matériel à chenilles au monde. Avant d'entrer au service de Finning à temps plein, il a agi à titre de consultant pour Finning. De 2012 à 2015, il a été chef de l'information de Vancity Savings Credit Union, responsable de l'exploitation et des services TI de l'entreprise. M. Bibby il a été premier vice-président, Technologie de Corporation Canaccord Genuity de 1997 à 2015.</p> <p>M. Bibby a suivi le cours à l'intention des associés, administrateurs et dirigeants (AAD) de l'Institut canadien des valeurs mobilières.</p>			
	Présence aux Conseil et comités en 2017		Présence aux réunions	
s.o.		s.o.		
Membre du Conseil/comités			Membre du conseil d'une société publique	
s.o.			Aucun	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	UAD ¹ (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2018	-	-	21,890	-
31 décembre 2017	-	-	28,410	-
31 décembre 2016	-	-	29,490	-
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017				
Votes en faveur	% des votes en faveur		Abstentions	% d'abstentions
-	-		-	-
HENRY BUCKLEY, M.B.A.				
 <p>Delta (Colombie-Britannique) Canada</p> <p>Président et chef de la direction <i>Uni-Sélect inc.</i> Depuis août 2015</p> <p>Âge : 57 Statut : Non-indépendant Nommé au conseil : avril 2016 Domaines d'expertise : <ul style="list-style-type: none"> Industrie de la distribution Fusions et acquisitions </p>	<p>M. Buckley est Président et chef de la direction de Uni-Sélect depuis le 1^{er} août 2015. M. Buckley avait été nommé à titre de chef de l'exploitation de Uni-Sélect le 8 septembre 2014. Il était vice-président, marques spécialisées et fusions et acquisitions chez W.W. Grainger Inc. entre 2012 et 2014, vice-président et directeur général chez Acklands-Grainger Inc., une division de W.W. Grainger Inc. entre 2007 et 2012 et auparavant a occupé plusieurs rôles de gestion en distribution de produits industriels aux États-Unis et au Canada. Il est membre du Conseil d'administration de BMC Stock Holdings, Inc. depuis le 1^{er} août 2017.</p> <p>M. Buckley détient une maîtrise en administration des affaires de l'université Queen's.</p>			
	Présence aux Conseil et comités en 2017		Présence aux réunions	
Conseil d'administration		12 sur 12		
Membre du Conseil/comités			Membre du conseil d'une société publique	
Conseil d'administration (2016)			BMC Stock Holdings, Inc.	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2018	7 875	26 543	21,890	753 410
31 décembre 2017	7 875	20 799	28,410	814 628
31 décembre 2016	900	14 976	29,490	468 183
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017				
Votes en faveur	% des votes en faveur		Abstentions	% d'abstentions
28 495 020	92,97		2 154 393	7,03

¹ Pour de l'information concernant les UAD, veuillez consulter la rubrique 8.6 – Rémunération directe – Incitatifs à court terme.

MICHELLE CORMIER, CPA, CA																																												
 <p>Montréal (Québec) Canada</p>	<p>M^{me} Cormier est un cadre supérieur ayant de l'expérience en gestion financière, en financement d'entreprise, en situation de redressement d'entreprise et de consultation stratégique, ainsi qu'en gouvernance d'entreprise. Elle possède une connaissance approfondie des marchés financiers et une vaste expérience des marchés publics au Canada et aux États-Unis. M^{me} Cormier occupe actuellement le poste de conseillère en exploitation pour les placements québécois de Wynnchurch Capital Canada. Auparavant, elle a exercé les fonctions de directeur financier dans un bureau de gestion de patrimoine, a occupé des postes de haute direction pendant 13 ans et a été directeur financier d'une grande entreprise nord-américaine de produits forestiers et, pendant 8 ans, a assumé divers postes au sein de la haute direction d'Alcan Aluminium Limitée.</p> <p>En plus de siéger au conseil d'administration et être membre des comités d'audit et de gouvernance d'Industries Dorel inc. et du conseil et des comités d'audit et des ressources humaines de Champion Iron Limited, M^{me} Cormier siège au conseil d'administration de Cascades Inc. et est membre des comités d'audit et des ressources humaines.²</p> <p>M^{me} Cormier détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a fait son stage chez EY. Elle est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, de la Fondation <i>Women Corporate Directors</i> (chapitre Québec) et de Diversité 50.</p>																																											
	<p>Partenaire d'exploitation Wynnchurch Capital Canada, Ltd. Depuis juillet 2014</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Présence aux Conseil et comités en 2017</th> <th colspan="3">Présence aux réunions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil d'administration</td> <td></td> <td colspan="3">10 sur 12</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit</td> <td></td> <td colspan="3">4 sur 4</td> </tr> <tr> <td>Comité de régie d'entreprise et de nomination</td> <td></td> <td colspan="3">3 sur 4</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Membre du Conseil/comités</th> <th colspan="3">Membre du Conseil d'une société publique</th> </tr> <tr> <td>Conseil d'administration (2016)</td> <td></td> <td colspan="3">Cascades Inc.</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit, présidente (2016)</td> <td></td> <td colspan="3">Champion Iron Limited</td> </tr> <tr> <td>Comité de gouvernance et de nomination (2016)</td> <td></td> <td colspan="3">Les Industries Dorel inc.</td> </tr> </tbody> </table>				Présence aux Conseil et comités en 2017		Présence aux réunions			Conseil d'administration		10 sur 12			Comité d'audit		4 sur 4			Comité de régie d'entreprise et de nomination		3 sur 4			Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique			Conseil d'administration (2016)		Cascades Inc.			Comité d'audit, présidente (2016)		Champion Iron Limited			Comité de gouvernance et de nomination (2016)		Les Industries Dorel inc.	
Présence aux Conseil et comités en 2017		Présence aux réunions																																										
Conseil d'administration		10 sur 12																																										
Comité d'audit		4 sur 4																																										
Comité de régie d'entreprise et de nomination		3 sur 4																																										
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique																																										
Conseil d'administration (2016)		Cascades Inc.																																										
Comité d'audit, présidente (2016)		Champion Iron Limited																																										
Comité de gouvernance et de nomination (2016)		Les Industries Dorel inc.																																										
<p>Âge : 61</p> <p>Statut : Indépendante</p> <p>Admise au Conseil : avril 2016</p> <p>Domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance - Comptabilité • Gestion du risque 	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Titres détenus ou contrôlés</th> </tr> <tr> <th>Exercice</th> <th>Actions (#)</th> <th>UAD (#)</th> <th>Cours de l'action (\$)</th> <th>Valeur totale des Actions et UAD (\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 mars 2018</td> <td>4 000</td> <td>5 394</td> <td>21,890</td> <td>205 635</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2017</td> <td>4 000</td> <td>5 376</td> <td>28,410</td> <td>266 372</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2016</td> <td>4 000</td> <td>2 095</td> <td>29,490</td> <td>179 742</td> </tr> <tr> <th colspan="5">Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017</th> </tr> <tr> <td>Votes en faveur</td> <td colspan="2">% des votes en faveur</td> <td>Abstentions</td> <td>% d'abstentions</td> </tr> <tr> <td>30 183 656</td> <td colspan="2">98,48</td> <td>465 757</td> <td>1,52</td> </tr> </tbody> </table>				Titres détenus ou contrôlés					Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	15 mars 2018	4 000	5 394	21,890	205 635	31 décembre 2017	4 000	5 376	28,410	266 372	31 décembre 2016	4 000	2 095	29,490	179 742	Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017					Votes en faveur	% des votes en faveur		Abstentions	% d'abstentions	30 183 656	98,48		465 757	1,52
Titres détenus ou contrôlés																																												
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)																																								
15 mars 2018	4 000	5 394	21,890	205 635																																								
31 décembre 2017	4 000	5 376	28,410	266 372																																								
31 décembre 2016	4 000	2 095	29,490	179 742																																								
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017																																												
Votes en faveur	% des votes en faveur		Abstentions	% d'abstentions																																								
30 183 656	98,48		465 757	1,52																																								

ANDRÉ COURVILLE, B. COMM., FCPA, FCA, IAS.A.																																																						
 <p>Montréal (Québec) Canada</p>	<p>M. Courville est un administrateur de sociétés et un comptable professionnel agréé. Avant son élection au Conseil, il était associé principal d'audit chez Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et il possède 37 ans d'expérience auprès des sociétés canadiennes, américaines et internationales qui sont cotées en bourse et exploitées dans différents secteurs d'activités. Il était président et chef de la direction entre 2015 et 2017 et administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés (Division Québec) et administrateur, président du comité d'audit et membre du comité exécutif et du comité conjoint de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal.</p> <p>M. Courville détient un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, a complété le programme Kellogg de l'Université Harvard, le « <i>Senior Management Program</i> » à l'Université Western et a été attribué le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est récipiendaire du titre de <i>Fellow</i> de l'Ordre des comptables professionnels agréés.</p>																																																					
	<p>Administrateur de sociétés depuis 2014</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Présence aux Conseil et comités en 2017</th> <th colspan="3">Présence aux réunions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil d'administration</td> <td></td> <td colspan="3">12 sur 12</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit</td> <td></td> <td colspan="3">4 sur 4</td> </tr> <tr> <td>Comité de régie d'entreprise et de nomination</td> <td></td> <td colspan="3">4 sur 4</td> </tr> <tr> <td>Comité des ressources humaines et de la rémunération</td> <td></td> <td colspan="3">7 sur 7</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Membre du Conseil/comités</th> <th colspan="3">Membre du Conseil d'une société publique</th> </tr> <tr> <td>Conseil d'administration, président (président depuis 2016, membre depuis 2014)</td> <td></td> <td colspan="3">Aucun</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit (2014)</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Comité de régie d'entreprise et de nomination, président (président depuis 2016, membre depuis 2015)</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Comité des ressources humaines et de la rémunération (2016)</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> </tbody> </table>				Présence aux Conseil et comités en 2017		Présence aux réunions			Conseil d'administration		12 sur 12			Comité d'audit		4 sur 4			Comité de régie d'entreprise et de nomination		4 sur 4			Comité des ressources humaines et de la rémunération		7 sur 7			Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique			Conseil d'administration, président (président depuis 2016, membre depuis 2014)		Aucun			Comité d'audit (2014)					Comité de régie d'entreprise et de nomination, président (président depuis 2016, membre depuis 2015)					Comité des ressources humaines et de la rémunération (2016)			
Présence aux Conseil et comités en 2017		Présence aux réunions																																																				
Conseil d'administration		12 sur 12																																																				
Comité d'audit		4 sur 4																																																				
Comité de régie d'entreprise et de nomination		4 sur 4																																																				
Comité des ressources humaines et de la rémunération		7 sur 7																																																				
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique																																																				
Conseil d'administration, président (président depuis 2016, membre depuis 2014)		Aucun																																																				
Comité d'audit (2014)																																																						
Comité de régie d'entreprise et de nomination, président (président depuis 2016, membre depuis 2015)																																																						
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2016)																																																						
<p>Âge : 64</p> <p>Statut : Indépendant</p> <p>Admis au Conseil : Juillet 2014</p> <p>Domaines d'expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité et audit • Fusions et acquisitions 	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Titres détenus ou contrôlés</th> </tr> <tr> <th>Exercice</th> <th>Actions (#)</th> <th>UAD (#)</th> <th>Cours de l'action (\$)</th> <th>Valeur totale des Actions et UAD (\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 mars 2018</td> <td>7 500</td> <td>11 419</td> <td>21,890</td> <td>414 137</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2017</td> <td>7 500</td> <td>11 380</td> <td>28,410</td> <td>536 381</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2016</td> <td>6 000</td> <td>7 686</td> <td>29,490</td> <td>403 600</td> </tr> <tr> <th colspan="5">Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017</th> </tr> <tr> <td>Votes en faveur</td> <td colspan="2">% des votes en faveur</td> <td>Abstentions</td> <td>% d'abstentions</td> </tr> <tr> <td>27 082 962</td> <td colspan="2">88,36</td> <td>3 566 451</td> <td>11,64</td> </tr> </tbody> </table>				Titres détenus ou contrôlés					Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	15 mars 2018	7 500	11 419	21,890	414 137	31 décembre 2017	7 500	11 380	28,410	536 381	31 décembre 2016	6 000	7 686	29,490	403 600	Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017					Votes en faveur	% des votes en faveur		Abstentions	% d'abstentions	27 082 962	88,36		3 566 451	11,64										
Titres détenus ou contrôlés																																																						
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)																																																		
15 mars 2018	7 500	11 419	21,890	414 137																																																		
31 décembre 2017	7 500	11 380	28,410	536 381																																																		
31 décembre 2016	6 000	7 686	29,490	403 600																																																		
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017																																																						
Votes en faveur	% des votes en faveur		Abstentions	% d'abstentions																																																		
27 082 962	88,36		3 566 451	11,64																																																		

² M^{me} Cormier a présidé et mené la restructuration de Adaltis inc., une entreprise dans le domaine des tests biologiques opérant en Italie, en Chine et à Montréal de 2009 à 2010. Sur sa recommandation, la société a été fermée puis a fait faillite en 2010. En janvier 2017, le dernier créancier garanti de premier rang et l'unique actionnaire de Calyx Transportation Inc. (« Calyx ») ont approché M^{me} Cormier pour qu'elle devienne l'unique administrateur et dirigeant de Calyx. En cette qualité, elle était chargée de liquider Calyx de la manière la plus efficace, après la vente, en décembre 2016, par Calyx de la totalité de l'actif et des entreprises qu'elle exploitait. Le produit net tiré de cette vente a été en majeure partie affecté au remboursement de la dette bancaire, aux indemnités de cessation d'emploi des employés et au paiement des fournisseurs. Une fois tous ces paiements effectués, l'encaisse n'a pas suffi à rembourser le dernier créancier garanti. Vu l'insolvabilité de Calyx, M^{me} Cormier, en sa qualité d'administrateur de Calyx, a approuvé une cession volontaire en faillite en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin de mener à terme la liquidation des affaires de Calyx et d'exécuter son mandat.

JEFFREY I. HALL, B.SC.A., ING. P., IAS.A.


Oakville (Ontario) Canada

Administrateur de sociétés depuis 2015

Âge : 60

Statut : Indépendant

Admis au Conseil : Avril 2015

Domaines d'expertise

- Industrie de la distribution
- Gestion et leadership

M. Hall compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine de l'industrie de la distribution. Il a été président et chef de la direction de Rexel Canada Électrique inc. de 2005 à 2014 et président du conseil d'administration de Rexel Amérique du Nord inc. de 2014 à 2015. Rexel, avec les bannières de Westburne et Nedco, est un des plus grands distributeurs de produits électriques, automatisation et télécommunications au Canada. M. Hall a été vice-président de Westburne avant d'agir à titre de chef de la direction.

M. Hall a obtenu avec mention un baccalauréat en sciences appliquées, génie industriel de l'Université de Toronto.

Présence aux Conseil et comités en 2017		Présence aux réunions		
Conseil d'administration		12 sur 12		
Comité d'audit		4 sur 4		
Ressources humaines et de la rémunération		7 sur 7		
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique		
Conseil d'administration (2015)		Aucun		
Comité d'audit (2015)				
Comité des ressources humaines et de la rémunération (président depuis 2017 ³ , membre depuis 2016)				
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2018	2 000	5 173	21,890	157 017
31 décembre 2017	2 000	5 155	28,410	203 274
31 décembre 2016	2 000	2 623	29,490	136 332
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017				
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	
30 200 852	98,54	448 561	1,46	

GEORGES E. HEATH, MBA


Chagrin Falls (Ohio) États-Unis

Administrateur de sociétés depuis 2015

Âge : 52

Statut : Indépendant

Admis au Conseil : Juillet 2017

Domaines d'expertise

- Peintures industrielles
- Cadre supérieur à l'international

M. Heath est un administrateur de sociétés. Jusqu'à sa retraite en 2015, il a été président du groupe mondial des produits de finition de Sherwin-Williams. Après avoir été directeur de la commercialisation de PPG Industries entre 2002 et 2004, il est entré au service de Sherwin-Williams en tant que vice-président de la commercialisation pour la division des produits de finition, puis son président et directeur général de 2005 jusqu'en 2008 où il est devenu président du groupe. M. Heath possède une vaste expérience de directeur commercial et une solide connaissance pratique des produits de revêtement tant en Amérique du Nord qu'à l'étranger.

M. Heath détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Miami.

Présence aux Conseil et comités en 2017		Présence aux réunions		
Conseil d'administration		5 sur 5 ⁴		
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique		
Conseil d'administration (2017)		Aucun		
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2018	1 025	1 328	21,890	51 507
31 décembre 2017	1 025	1 323	28,410	66 707
31 décembre 2016	Aucune	Aucune	29,490	Aucune
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017				
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	
-	-	-	-	

³ M. Hall a été nommé président du comité des Ressources humaines et de la rémunération le 4 mai 2017.

⁴ M. Heath a été nommé au conseil d'administration le 26 juillet 2017.

ROBERT MOLENAAR, BSC, AMP


Buckinghamshire, Royaume-Uni

Chef de la direction
Tradebe Management Limited
 Depuis juillet 2015

Âge : 57

Statut : Indépendant

Admis au Conseil : Mai 2017

Domaines d'expertise

- Cadre supérieur à l'international
- Industrie automobile, peinture carrosserie

M. Molenaar est chef de la direction de Tradebe Management Limited, une multinationale du secteur de la gestion des déchets dangereux, depuis 2015. Auparavant, il a occupé des postes de direction à l'international chez AkzoNobel N.V., dont celui de Directeur général peinture de carrosserie pour automobile pour la région de l'Asie-Pacifique, vice-président peinture de carrosserie pour automobile en Amérique du Nord et, de janvier 2010 à décembre 2014, celui de directeur général à l'international de revêtements et finitions de protection maritimes.

M. Molenaar détient un baccalauréat en science des polymères de la Saxion Hogeschool Enschede de Enschede aux Pays-Bas, et achevé l'Advanced Management Programme (AMP) pour les cadres supérieurs de la Harvard University.

Présence aux Conseil et comités en 2017			Présence aux réunions	
Conseil d'administration			9 sur 9 ⁵	
Comité de régie d'entreprise et de nomination			2 sur 2 ⁵	
Comité des ressources humaines et de la rémunération			7 sur 7 ⁵	
Membre du Conseil/comités			Membre du conseil d'une société publique	
Conseil d'administration (2017)			Aucun	
Comité de régie d'entreprise et de nomination (2017)				
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2017)				
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2018	Aucune	3 778	21,890	82 700
31 décembre 2017	Aucune	3 766	28,410	106 992
31 décembre 2016	Aucune	Aucune	29,490	Aucune
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017				
Votes en faveur		% des votes en faveur		Abstentions
30 635 816		99,96		13 597
				% d'abstentions
				0,04

RICHARD G. ROY, FCPA, FCA


Verchères (Québec) Canada

Administrateur de sociétés depuis 2015

Âge : 62

 Statut : Non-indépendant⁶

Admis au Conseil : Mai 2008

Domaines d'expertise

- Industrie automobile
- Finances - comptabilité

M. Roy a été président et chef de la direction de Uni-Sélect jusqu'au 31 juillet 2015. Avant janvier 2008, il a occupé les postes de vice-président, chef de l'exploitation et vice-président, administration et chef des opérations financières de la Société.

M. Roy siège au conseil de Dollarama Inc. et est président de son comité d'audit. Il est également membre du conseil d'administration de GDI Services aux Immeubles inc. et des comités d'audit et de gouvernance et des ressources humaines de cette dernière.

M. Roy est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires des HEC de Montréal. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le titre Fellow lui a été décerné en 2012.

Présence aux Conseil et comités en 2017			Présence aux réunions	
Conseil d'administration			12 sur 12	
Membre du Conseil/comité			Membre du conseil d'une société publique	
Conseil d'administration (2008)			Dollarama inc. GDI Services aux Immeubles inc.	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2018	15 000	2 059	21,890	373 422
31 décembre 2017	15 000	2 052	28,410	484 447
31 décembre 2016	15 000	1 369	29,490	482 722
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017				
Votes en faveur		% des votes en faveur		Abstentions
30 547 102		99,67		102 311
				% d'abstentions
				0,33

⁵ M. Molenaar a été élu au conseil d'administration et nommé au comité de régie d'entreprise et de nomination et au comité des ressources humaines et de la rémunération le 4 mai 2017.

⁶ M. Roy n'est pas indépendant puisqu'il a agi à titre de président et chef de la direction de la Société jusqu'au 31 juillet 2015.

DENNIS WELVAERT, B.S., M.B.A., MAAP


Tulsa (Oklahoma) États-Unis

Président

 Welvaert Business Solutions, LLC
 Depuis avril 2011

Âge : 69

Statut: Indépendant

Admis au Conseil: Juillet 2013

Domaines d'expertise

- Amélioration et optimisation des entreprises
- Industrie du marché secondaire en Amérique du Nord

M. Welvaert est le président de Welvaert Business Solutions, LLC, une société d'expertise-conseil. Il a agi comme président par intérim de Uni-Select USA, Inc. d'avril à juillet 2013 et comme président du conseil de Uni-Select USA, Inc. du 31 juillet 2013 au 31 décembre 2014. Il a pris sa retraite du poste de président pour la Division nord-américaine du marché secondaire de Dayco et de la Division australienne de Dayco Products, LLC en août 2011. Avec Dayco, M. Welvaert a occupé des postes de direction au sein des divisions des pièces d'origine, industrielle et du marché secondaire⁷.

M. Welvaert détient un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Wayne State, une Maîtrise en administration des affaires de l'Université Eastern Michigan et un « *Master Automotive Aftermarket Professional* » de « *University of the Aftermarket* ».

Présence aux Conseil et comités en 2017				Présence aux réunions	
Conseil d'administration				11 sur 12	
Comité de régie d'entreprise et de nomination				2 sur 2 ⁸	
Membre du Conseil/comités				Membre du Conseil d'une société publique	
Conseil d'administration (2013)				Aucun	
Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	
15 mars 2018	1 000	13 053	21,890	307 620	
31 décembre 2017	1 000	13 009	28,410	397 996	
31 décembre 2016	1 000	10 369	29,490	335 272	
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017					
Votes en faveur		% des votes en faveur		Abstentions	
26 591 566		86,76		4 057 847	
				% d'abstentions	
				13,24	

MICHAEL WRIGHT, BSC

 Stratford-upon-Avon,
 Royaume-Uni

Administrateur de sociétés depuis 2016

Âge : 64

Statut: Indépendant

Nouveau candidat

Domaines d'expertise

- Industrie automobile
- Commercialisation

M. Wright est un administrateur de sociétés. Jusqu'à sa retraite en 2016, M. Wright a été un membre du comité directeur de Jaguar Land Rover de 2002 à 2016 et a occupé des postes de directeur mondial des affaires, de la stratégie et du service à la clientèle.

M. Wright détient un baccalauréat en sciences de la communication et linguistique de l'université Aston et a achevé le Strategic Management Program à l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires).

Présence aux Conseil et comités en 2017				Présence aux réunions	
s.o.				s.o.	
Membre du Conseil/comités				Membre du Conseil d'une société publique	
s.o.				Aucun ⁹	
Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions (#)	UAD (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	
15 mars 2018	-	-	21,890	-	
31 décembre 2017	-	-	28,410	-	
31 décembre 2016	-	-	29,490	-	
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017					
Votes en faveur		% des votes en faveur		Abstentions	
-		-		-	
				% d'abstentions	
				-	

⁷ M. Welvaert était président de Dayco Products, LLC, une division du marché secondaire en Amérique du Nord, lorsque sa société mère, Mark IV Industries, Inc. a déclaré faillite en avril 2009. Mark IV Industries, Inc. a été libérée de la faillite en novembre 2009 et M. Welvaert a continué à agir à titre de président jusqu'à sa retraite en août 2011.

⁸ M. Welvaert n'est plus membre du comité de régie d'entreprise et de nomination depuis le 4 mai 2017.

⁹ M. Wright est un candidat au conseil d'administration de Pendragon PLC, sous réserve de l'élection à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Pendragon PLC qui aura lieu en mai 2018.

4.2 | INFORMATION SUR LA DÉTENTION D' ACTIONS

Afin de concilier les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires, les Lignes directrices concernant la propriété d'actions pour les membres de la haute direction de la Société (« LDPA ») prévoit que chacun des administrateurs doit détenir un nombre minimal d'Actions, soit trois fois l'allocation annuelle payée aux administrateurs non-présidents, soit une valeur totale de 240 000 \$ au 31 décembre 2017. Les administrateurs ont cinq (5) ans de la date de leur élection pour respecter les critères établis selon les LDPA prenant en compte que les administrateurs doivent choisir de recevoir au moins la moitié de leur allocation annuelle sous forme de UAD. Au 31 décembre 2017, comme indiqué ci-dessous, des neuf administrateurs présentement en place qui ne sont pas membres de la haute direction six respectent ou dépassent le seuil minimal de propriété d'actions requis par le Conseil pour ses administrateurs.

Administrateur	Actions ordinaires	UAD ¹	Total Actions et titres équivalents	Total valeur marchande des Actions et titres équivalents ²	Seuil minimal atteint Lignes directrices concernant la propriété d'actions	Date ultime pour atteindre le seuil minimal requis selon les LDPA
Michelle Cormier	4 000	5 376	9 376	266 372 \$	Oui	28 avril 2021
André Courville	7 500	11 380	18 800	536 381 \$	Oui	1 ^{er} juillet 2019
Patricia Curadeau-Grou ³	2 000	23 840	25 840	734 114 \$	Oui	1 ^{er} mai 2018
Jeffrey I. Hall	2 000	5 155	7 155	203 274 \$	Non	30 avril 2020
George E. Heath	1 025	1 323	2 348	66 707 \$	Non	26 juillet 2022
Richard L. Keister ³	34 200	15 015	49 215	1 398 198 \$	Oui	1 ^{er} mai 2018
Robert Molenaar	-	3 766	3 766	106 992 \$	Non	4 mai 2022
Richard G. Roy	15 000	2 052	17 052	484 447 \$	Oui	28 février 2018
Dennis M. Welvaert	1 000	13 009	14 009	397 996 \$	Oui	31 juillet 2018

¹ Le nombre de UAD inclus les dividendes payés sur les Actions au 31 décembre 2017.

² Valeur calculée sur la base du cours de clôture par Action de 28,41 \$ au 31 décembre 2017.

³ M^{me} Curadeau-Grou et M. Keister ne sont pas candidats aux postes d'administrateurs à l'Assemblée.

La Société a aussi établi le nombre minimum des Actions que doit détenir chaque membre de la haute direction dans ses LDPA. Pour plus d'information relative aux LDPA, vous reporter à la rubrique 8.3 - *Sommaire des éléments de la rémunération des cadres supérieurs*.

4.3 | INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Une majorité des membres du Conseil, les membres du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et, depuis le 4 mai 2017, les membres du comité de régie d'entreprise et de nomination sont indépendants et ce, tel que défini par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Conseil, soit directement ou via l'un de ses comités, adopte des structures et procédures pour s'assurer que les fonctions du Conseil soient exercées de façon indépendante par rapport à la Direction.

8 des 10 candidats pour élection au Conseil d'administration sont indépendants.

À tout moment, un administrateur peut exiger qu'une réunion du Conseil ou d'un comité ait lieu sans la Direction ou les administrateurs non indépendants. L'agenda pour chaque réunion du Conseil ou d'un comité inclut une période de discussion entre les membres du Conseil en l'absence de la Direction ou des administrateurs non indépendants.

Tous les candidats aux postes d'administrateurs sont indépendants sauf i) Henry Buckley qui est le président et chef de la direction de la Société et ii) Richard G. Roy qui a été le président et chef de la direction de la Société jusqu'au 31 juillet 2015.

INDÉPENDANCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le Conseil de la Société a été dirigé par un président non membre de la Direction depuis 1985, date à laquelle la Société est devenue une société publique. Cette séparation entre les postes de président et chef de la direction et de Président du Conseil assure que le Conseil puisse agir indépendamment de la Direction et renforce l'imputabilité. Les conflits d'intérêts potentiels sont évités pendant qu'un leadership avisé, des prises de décisions efficaces et de franches discussions sont encouragés par l'indépendance du président du Conseil.

4.4 | MANDATS PARALLÈLES DES ADMINISTRATEURS

En date du 15 mars 2018, parmi les membres et candidats du Conseil, il n'y a aucun de ses administrateurs ou candidats de la Société qui siègent ensemble sur un même conseil ou comité d'une autre société publique.

5 | RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Uni-Sélect a adopté certaines structures, politiques et procédures pour assurer que des pratiques efficaces de gouvernance soient mises en application et que le Conseil puisse agir de façon indépendante par rapport à la Direction. Nos lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise fournissent un cadre d'autorité et de responsabilité permettant au Conseil et à la Direction de prendre des décisions appropriées et rapides créant ainsi de la valeur pour les actionnaires tout en se conformant aux lois applicables et à l'engagement de Uni-Sélect pour un comportement conforme en matière de déontologie, d'intégrité et de transparence.

Le Conseil d'administration estime que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont importantes et est attentif à l'évolution des pratiques et orientations en matière de gouvernance au Canada. Le comité de régie d'entreprise et de nomination poursuivra son examen des pratiques en matière de gouvernance de Uni-Sélect et, au besoin, fera des recommandations au Conseil d'administration afin de les améliorer.

Une copie des Lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.

5.1 | INITIATIVES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Parmi ses nombreuses initiatives en matière de gouvernance, la Société a adopté :

- 1 un code de déontologie;
- 2 une politique de conflits d'intérêts;
- 3 une politique de dénonciation;
- 4 une politique sur les opérations d'initiés et les périodes d'interdiction;
- 5 une politique de détention minimale d'actions de la Société pour les administrateurs et les dirigeants;
- 6 une politique portant sur l'élection d'administrateurs à la majorité des voix;
- 7 une charte pour le Conseil et des mandats pour les comités;
- 8 une description pour les postes de chef de la direction, de président du Conseil d'administration et des présidents des comités;
- 9 un processus de sélection pour les nouveaux administrateurs;
- 10 un processus d'évaluation pour le président et chef de la direction, le Conseil d'administration, les comités et les administrateurs;
- 11 un programme de formation continue pour les administrateurs;
- 12 un processus d'évaluation annuelle de l'auditeur externe; et
- 13 une politique sur la diversité au sein du Conseil.

5.2 | MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté une charte du Conseil pour établir les responsabilités du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la Direction. Une copie de la Charte du Conseil d'administration est jointe à l'annexe A.

5.3 | RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du Conseil d'administration a la responsabilité, entre autres, de la structure et la gestion du Conseil et prend les mesures nécessaires afin que le Conseil respecte ses obligations et responsabilités incluant celles en matière de saine gouvernance. Il est en relation sur une base consultative et collabore étroitement avec le Président et Chef de la direction afin que les stratégies, la planification et performances de la haute direction soient clairement présentées au Conseil. De concours avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, le président du Conseil a le devoir d'évaluer la performance du Président et Chef de la direction. Le détail du poste de président du Conseil est affiché sur le site Web de la Société à uniselect.com.

5.4 | COMITÉS DU CONSEIL

La principale responsabilité du Conseil est de superviser la Direction de la Société de façon à promouvoir son succès à long terme, conformément à sa responsabilité d'optimiser la valeur de la Société envers les actionnaires. Le Conseil approuve toutes les questions exigées par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« Loi ») ainsi que selon les statuts et règlements de la Société. Dans la mesure permise par la Loi, le Conseil peut déléguer l'exercice de certains pouvoirs à tout administrateur, dirigeant ou comité du Conseil.

Considérant la taille de la Société, la nature et l'étendue géographique de ses activités et le grand nombre de lois et de règlements auxquels la Société est assujettie, le Conseil d'administration a mis en place des comités qui assument certaines responsabilités. Ces comités sont le comité d'audit, le comité de régie d'entreprise et de nomination et le comité des ressources humaines et de la rémunération. Tous les comités se rapportent au Conseil d'administration et les recommandations des comités doivent être approuvées par le Conseil.

Un sommaire du mandat de chaque comité du Conseil d'administration suit ci-dessous.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit, composé entièrement de membres indépendants, est établi par le Conseil d'administration pour le guider dans les questions d'intégrité des états financiers de la Société, des rapports et de l'établissement de l'information financière. Pour ce faire, il est de la responsabilité du comité d'audit de maintenir la communication libre et ouverte entre le Conseil, l'auditeur externe et la Direction de la Société et de gérer leur performance en reconnaissant que l'auditeur externe est ultimement responsable devant le comité, le Conseil et les actionnaires de la Société. Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'auditeur externe, le comité fait une évaluation annuelle de l'auditeur externe, en vue d'évaluer et d'apprécier l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel, la qualité de l'équipe de mission et des services qui doivent être offerts, et la qualité des communications et de l'interaction avec l'auditeur externe.

**Une copie de la Charte
du Conseil et mandats
des comités est
disponible à
uniselect.com ou
en communiquant avec
les Relations avec les
investisseurs.**

COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOMINATION

Le comité de régie d'entreprise et de nomination est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à la mise en œuvre et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance d'entreprise, en particulier par la révision périodique des fonctions du Conseil, de ses comités et de celles du président du Conseil. Il assiste les membres du Conseil pour identifier les personnes qualifiées pour devenir membres du Conseil et pour déterminer la composition du Conseil et de ses comités et il examine aussi périodiquement les critères relatifs à la sélection et à la relève des administrateurs. Par ailleurs, il veille à ce qu'un processus soit établi pour évaluer le rendement et l'efficacité du Conseil, des comités et de leurs membres. Il établit des critères d'évaluation du Conseil, du président du Conseil, de chaque comité du Conseil de façon à évaluer annuellement leur efficacité et leur contribution et il recommande des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des délibérations. Le comité veille à la divulgation complète et entière des éléments de gouvernance d'entreprise de la Société, le cas échéant, dans les documents de la Société.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est établi par le Conseil d'administration pour le guider dans les questions de ressources humaines et de rémunération et pour mettre en œuvre des plans de relève et de perfectionnement des cadres supérieurs. Le comité est chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au Conseil quant à la rémunération de la haute direction de la Société, aux régimes, politiques et programmes de rémunération à court et long termes de la Société. En outre, le comité rédige le rapport sur la rémunération de la haute direction reproduit dans la circulaire d'information de la direction.

5.5 | ENGAGEMENT ENVERS LES ACTIONNAIRES

Le Conseil et la Direction sont engagés à maintenir un dialogue ouvert avec ses actionnaires. La Société encourage ses actionnaires à lui faire part de leurs commentaires et à participer aux communications régulières avec des analystes financiers et des investisseurs institutionnels.

En 2017, les initiatives d'engagement envers les actionnaires de la Société comprenaient :

- La participation des investisseurs institutionnels et des actionnaires à des tournées promotionnelles avec la direction, notamment des rencontres à Montréal et à Toronto, au Canada, et à Manchester, au Royaume-Uni; et
- La participation des investisseurs et des actionnaires tout au long de l'année à des rencontres en personne et à des appels conférence.

De plus, la Société tient régulièrement ses actionnaires informés en publiant auprès de SEDAR à sedar.com et sur son site Web à uniselect.com ses rapports annuels et trimestriels ainsi que toute documentation d'information continue et réglementaire. Régulièrement, des présentations destinées aux investisseurs sont téléchargées sur le site Web de la Société. L'assemblée générale annuelle offre une autre excellente occasion de dialogue. La Société apprécie les commentaires des actionnaires, qui peuvent communiquer avec le service des relations avec les investisseurs par courriel à l'adresse investisseurs@uniselect.com.

5.6 | DESCRIPTIONS DE POSTE

Le Conseil d'administration doit définir les rôles et les responsabilités du Conseil et de la Direction. En plus, le Conseil a établi des descriptions de poste pour le président et chef de la direction, le président du Conseil et les présidents des comités.

Le président du Conseil est responsable de la gestion efficace des affaires du Conseil en conformité avec les principes de gouvernance d'entreprise.

Une copie des descriptions de poste est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.

La description de poste du président d'un comité établit les responsabilités et tâches du président de chaque comité afin de guider chaque comité dans l'accomplissement de ses fonctions.

La description de poste pour le président et chef de la direction est établie de concert avec les observations du président et chef de la direction et celles du comité des ressources humaines et de la rémunération, et est approuvée par le Conseil d'administration. Selon la description, la responsabilité fondamentale du président et chef de la direction est l'orientation générale et la gestion des affaires et des activités de la Société, dans les limites d'autorité déléguées par le Conseil, visant à atteindre les buts et objectifs approuvés par ce dernier.

5.7 | ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration s'assure que les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités de la Société. La Direction fournit aux nouveaux administrateurs de l'information générale sur la Société et donne aux nouveaux administrateurs l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel, ainsi que la possibilité de visiter les centres de distribution et autres installations de la Société.

Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi une formation de base sur le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution de chaque administrateur (y compris l'engagement en temps et en ressources requis de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Le Conseil s'assure que les administrateurs participent à des activités de formation sur une base régulière. La Direction ou des consultants indépendants font des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et mettent le Conseil à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de gouvernance.

5.8 | PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Annuellement, la Société consacre deux journées à discuter, élaborer et planifier la stratégie à long terme. De plus, la discussion de la stratégie à court et à long termes est un point récurrent à l'ordre du jour des réunions régulières du Conseil.

5.9 | ÉTHIQUE COMMERCIALE

La Société a un Code d'éthique qui gouverne la conduite des administrateurs, dirigeants et employés de Uni-Sélect. Le Conseil d'administration, de concert avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, est responsable de la surveillance de l'implantation, de l'application et de l'efficacité du Code de déontologie en s'assurant qu'il est conforme et à jour et en recommandant l'adoption de toute politique et procédure requises en vertu du Code. La Direction supervise ses pratiques pour s'assurer qu'elles reflètent les valeurs et croyances préconisées par la Société et ce, en plus des règles fondamentales qui doivent régir toute personne, qui, d'une quelconque façon, peut engager la responsabilité de la Société. Tout non-respect du Code pourra donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant inclure un congédiement ou, dans le cas d'un administrateur, son retrait du Conseil d'administration.

Une copie du Code de d'éthique, de la politique de conflit d'intérêts et de la politique de dénonciation est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Uni-Sélect a une politique qui traite des conflits d'intérêts qui doit être remplie et signée par tous les administrateurs, dirigeants et employés. Cette politique a pour but de maintenir un niveau élevé d'intégrité dans l'accomplissement des activités professionnelles et d'assurer la conformité avec les lois, les règles et les normes de conduite professionnelle les plus strictes dans chacune des juridictions où la Société exerce ses activités. Généralement, tout employé, dirigeant ou administrateur de la Société ne doit avoir ni activité, lien ou intérêt qui pourraient priver la Société de leur loyauté lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

À moins d'une approbation préalable, aucun employé, dirigeant ou administrateur ne doit s'engager ou développer une relation professionnelle avec un individu ou une compagnie, ou s'impliquer dans quelque initiative ou action que ce soit s'il y a une possibilité d'un conflit d'intérêts, potentiel ou apparent.

Les dirigeants doivent immédiatement informer le président et chef de la direction et les administrateurs doivent immédiatement informer le président du Conseil, ou le président du comité des ressources humaines et de la rémunération, de tout intérêt financier important, emploi ou poste avec toute entreprise ou société qui est en concurrence avec la Société ou qui exerce ou qui désire exercer des activités avec la Société ou de toute situation qui est susceptible de créer un conflit d'intérêts, potentiel ou apparent.

POLITIQUE DE DÉNONCIATION

La Société a une politique en place qui traite des procédures de dénonciation au comité d'audit. Cette politique décrit les procédures pour la réception et le traitement des plaintes ainsi que la conservation des dossiers de plaintes en rapport avec la comptabilité de la Société, les contrôles comptables internes, les questions d'audit, les questions de ressources humaines et la fraude.

Le comité d'audit a la responsabilité de traiter toute question, confidentielle et anonyme soumise par les employés de la Société, reliée à la comptabilité ou à l'audit. Les procédures sont destinées à combler ces responsabilités et à garantir que toutes les plaintes et préoccupations soient immédiatement et efficacement traitées. Une copie de la politique est disponible à uniselect.com.

6 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

6.1 | FAITS SAILLANTS

En 2017, les administrateurs ont :

- 1 accompli les responsabilités habituelles telles que :
 - l'évaluation du rendement de la Direction;
 - l'évaluation du rendement de la Société;
 - l'approbation du plan stratégique et la surveillance de l'exécution du plan;
 - la gestion des risques et ses processus;
 - des conseils à la Direction en matière de fusions et acquisitions;
 - la gestion des talents et la planification de la relève de la haute direction.
- 2 modifié la composition des divers comités du Conseil en harmonie avec l'évolution de l'entreprise de la Société; et
- 3 préparé la relève des membres et de la présidence du Conseil.

6.2 | COMPOSITION DES COMITÉS

Les trois comités du Conseil d'administration¹⁰ sont composés en date du 31 décembre 2017 comme suit :

ADMINISTRATEURS	ANNÉE DE NOMINATION	AUDIT	RÉGIE ET NOMINATION	RH ET RÉMUNÉRATION
Indépendants:				
Michelle Cormier	2016	Présidente	●	
André Courville	2014	●	Président	●
Patricia Curadeau-Grou	2013	●		●
Jeffrey I. Hall	2015	●		Président
George E. Heath	2017			
Richard L. Keister	2013	●	●	
Robert Molenaar	2017		●	●
Dennis M. Welvaert	2013			
Non indépendants:				
Richard G. Roy	2008			
Dirigeant:				
Henry Buckley ¹	2016			

¹ Henry Buckley est invité à chacune des réunions des comités. L'ordre du jour de chacune de ces réunions prévoit une période de discussion en l'absence de la Direction et des administrateurs non indépendants.

6.3 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'objectif de la Société est d'offrir à ses administrateurs une rémunération concurrentielle, suffisante pour attirer et retenir des administrateurs de qualité compte tenu de l'environnement dans lequel la Société évolue. La rémunération globale des administrateurs est revue régulièrement.

La grille suivante montre la structure de la rémunération des administrateurs non membres de la direction en 2017 :

POSTE OU SERVICE	HONORAIRES DU 1 ^{ER} JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017	HONORAIRES DU 1 ^{ER} JUILLET 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017
Allocation annuelle du président du Conseil ¹	216 000 \$	216 000 \$
Allocation trimestrielle ²	17 500 \$	20 000 \$ ³
Participation à une réunion du Conseil ou de comité	1 750 \$	1 750 \$ ³
Allocation annuelle du président du comité d'audit	15 000 \$	15 000 \$
Allocation annuelle du président du comité des ressources humaines et de la rémunération	12 000 \$	12 000 \$
Allocation annuelle du président du comité de régie d'entreprise et de nomination	10 000 \$	10 000 \$

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, M. Courville a reçu une allocation annuelle de 216 000 \$ et n'a reçu aucune autre rémunération pour des réunions de comités ou du Conseil. À la demande de M. Courville, 50 % de son allocation annuelle a été payée en UAD. Au 1^{er} janvier 2018, l'allocation annuelle de M. Courville a été augmentée à 225 000 \$.

² De l'allocation trimestrielle, un minimum de 5 000 \$ est payable en UAD. De plus, un administrateur peut choisir de recevoir tout ou partie de sa rémunération totale sous forme d'UAD. Un administrateur peut ainsi recevoir jusqu'à 100 % de sa rémunération totale en UAD. Le tableau qui suit présente les choix de rémunération des administrateurs non-membres de la direction actuels :

ADMINISTRATEURS	POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION PAYABLE EN UAD (à l'exclusion du montant obligatoire)	LDPA RESPECTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017
Michelle Cormier	75 %	●
André Courville	50 %	
Patricia Curadeau-Grou	100 %	●
Jeffrey I. Hall	50 %	
George E. Heath	50 %	
Richard L. Keister	0 %	●
Robert Molenaar	100 %	
Richard G. Roy	0 %	●
Dennis M. Welvaert	50 %	●

³ Ces honoraires sont payés en UAD pour les administrateurs non-Canadiens.

¹⁰ Depuis le 4 mai 2017, tous les comités du Conseil se composent exclusivement d'administrateurs indépendants.

6.4 | TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit résume la rémunération annuelle et les jetons de présence que chaque administrateur, qui n'est pas membre de la Direction de la Société, a gagnés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 pour sa participation au Conseil d'administration de Uni-Sélect et de ses comités :

NOM	HONORAIRES	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ¹	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE	AUTRE RÉMUNÉRATION	TOTAL
James E. Buzzard ²	36 763 \$	25 405 \$	-	-	-	-	62 168 \$
Michelle Cormier	25 813 \$	97 438 \$	-	-	-	-	123 251 \$
André Courville	108 000 \$	108 000 \$	-	-	-	-	216 000 \$
Patricia Curadeau-Grou	0 \$	123 000 \$	-	-	-	-	123 000 \$
Jean Dulac ³	40 750 \$	10 000 \$	-	-	-	-	50 750 \$
Jeffrey I. Hall	54 750 \$	74 750 \$	-	-	-	-	129 500 \$
George E. Heath ⁴	24 263 \$	36 783 \$	-	-	-	-	61 046 \$
Richard L. Keister	115 395 \$	25 672 \$	-	-	-	-	141 067 \$
Robert Molenaar ⁵	0 \$	108 361 \$	-	-	-	-	108 361 \$
Richard G. Roy	79 500 \$	20 000 \$	-	-	-	-	99 500 \$
Dennis M. Welvaert	49 878 \$	75 550 \$	-	-	-	-	125 428 \$
TOTAL	535 112 \$	704 959 \$	-	-	-	-	1 240 071 \$

¹ La colonne indique la valeur en dollars des UAD émis respectivement aux administrateurs au 31 décembre 2017. Les UAD, payées sur une base trimestrielle, remplacent une portion des honoraires gagnés par l'administrateur. Un minimum 5 000 \$ est versé trimestriellement à l'administrateur sous forme d'UAD. De plus, un administrateur peut choisir de recevoir entièrement ou partiellement sa rémunération sous forme de UAD. Un administrateur peut ainsi recevoir jusqu'à 100 % de la rémunération totale en UAD. Un administrateur peut, sur demande transmise avant le dernier jour de l'exercice, décider de modifier le pourcentage de sa rémunération payable sous forme de UAD dès l'exercice suivant.

² M. James E. Buzzard a cessé d'être un administrateur de la Société le 4 mai 2017.

³ M. Jean Dulac a cessé d'être un administrateur de la Société le 4 mai 2017.

⁴ M. George E. Heath est devenu administrateur de la Société le 26 juillet 2017.

⁵ M. Robert Molenaar est devenu administrateur de la Société le 4 mai 2017.

À l'exception de M. Buckley et de M. Roy, aucun administrateur de la Société n'a touché une rémunération autre que celle divulguée dans le tableau ci-dessus.

M. Buckley, président et chef de la direction, n'a reçu aucune rémunération à titre d'administrateur de Uni-Sélect. Toutefois, M. Buckley a été rémunéré à titre de président et chef de la direction de la Société, tel que décrit à la rubrique 9 - *Tableau sommaire de la rémunération*.

M. Roy, ancien dirigeant de la Société a cotisé au régime de retraite de la Société pendant son mandat. Par conséquent, il reçoit une prestation du régime de retraite aux termes du régime de la Société.

Le tableau suivant présente toutes les attributions d'UAD¹¹ en cours pour chaque administrateur non-membre de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 :

NOM	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS				ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS		
	TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS	EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES	NOMBRE D' ACTIONS OU D' UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES MAIS NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES ¹	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES) ²
	(#)	(\$)	DATE	(\$)	(#)	(\$)	(\$)
Michelle Cormier	-	-	-	-	5 376	-	153 797
André Courville	-	-	-	-	11 380	-	325 559
Patricia Curadeau-Grou	-	-	-	-	23 840	-	682 015
Jeffrey I. Hall	-	-	-	-	5 155	-	147 474
George E. Heath	-	-	-	-	1 323	-	37 848
Richard L. Keister	-	-	-	-	15 015	-	429 549
Robert Molenaar	-	-	-	-	3 766	-	107 738
Richard G. Roy	-	-	-	-	2 052	-	58 704
Dennis M. Welvaert	-	-	-	-	13 009	-	372 161
TOTAL	-	-	-	-	80 916	-	2 314 845

¹ Les UAD sont acquises à l'attribution. Toutefois, les UAD ne sont payées qu'en vertu de certains événements de rachat. Le nombre de UAD est déterminé trimestriellement en divisant le total des honoraires gagnés durant le trimestre par le cours de clôture moyen des Actions négociées sur la TSX sur la période de cinq jours de séance précédant immédiatement le dernier jour de chaque trimestre.

² La valeur marchande ou de paiement est fondée sur le cours de clôture moyen sur la période des cinq derniers jours de séance de 2017 sur la TSX (28,608 \$).

La Société rembourse ses administrateurs pour leurs déplacements et autres dépenses qu'ils engagent pour participer au Conseil ou aux réunions des comités. À l'exception de M. Buckley, les administrateurs ne participent à aucun régime de pension de Uni-Sélect, ni ne reçoivent de rémunération à base d'actions à l'exception des UAD.

Les administrateurs sont couverts par une police d'assurance Administrateurs et Dirigeants. La prime de 138 003 \$ est payée par la Société.

¹¹ Voir rubrique 8.6 Rémunération directe – Incitatifs à court terme pour tout détail additionnel au sujet du Régime d'unités d'actions différées.

6.5 | POLITIQUE ANTI-COUCVETURE

La politique anti-couverture de la Société prévoit qu'un administrateur ou un membre de la haute direction ne peut, pour les fins de couverture d'une attribution à base de titres de participation de la Société ou de titres de la Société détenus par eux pour se protéger contre une baisse du cours des titres de la Société, acheter, vendre ou conclure des instruments dérivés, des conventions ou des titres, dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction de la valeur des titres de la Société ou tout autre instrument dérivé, convention, arrangement ou entente qui aurait pour effet de modifier, directement ou indirectement, leur intérêt financier dans les titres de la Société ou encore leur risque financier à l'égard de la Société.

6.6 | REGISTRE DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit décrit la présence de chaque administrateur qui n'est pas un dirigeant de la Société aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2017.

NOM	NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2017 ET PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS			
	CONSEIL (12 RÉUNIONS)	COMITÉ D'AUDIT (4 RÉUNIONS)	COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOMINATION (4 RÉUNIONS)	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION (7 RÉUNIONS)
James E. Buzzard ¹	4/4	-	-	3/3
Michelle Cormier	10/12	4/4	3/4	-
André Courville	12/12	4/4	4/4	7/7
Patricia Curadeau-Grou	11/12	4/4	-	7/7
Jean Dulac ²	4/4	-	2/2	3/3
Jeffrey I. Hall	12/12	4/4	-	7/7
George E. Heath ³	5/5	-	-	-
Richard L. Keister	12/12	4/4	4/4	-
Robert Molenaar ⁴	9/9	-	2/2	4/4
Richard G. Roy	12/12	-	-	-
Dennis M. Welvaert ⁵	11/12	-	2/2	-

¹ M. James E. Buzzard a cessé d'être un membre du conseil d'administration et du comité des ressources humaines et de la rémunération le 4 mai 2017.

² M. Jean Dulac a cessé d'être un membre du conseil d'administration et du comité de régie d'entreprise et de nomination et du comité des ressources humaines et de la rémunération le 4 mai 2017.

³ M. George Heath a été nommé au conseil d'administration le 26 juillet 2017. Depuis sa nomination, il assiste occasionnellement aux réunions de comités à titre d'invité.

⁴ M. Robert Molenaar a été élu au conseil d'administration et nommé au comité de régie d'entreprise et de nomination et au comité des ressources humaines et de la rémunération le 4 mai 2017.

⁵ M. Dennis M. Welvaert a cessé d'être un membre du comité de régie d'entreprise et de nomination le 4 mai 2017.

En 2017, l'ordre du jour de chaque réunion régulièrement planifiée du Conseil ou d'un comité prévoyait une réunion à huit clos, sans la présence des membres de la Direction de Uni-Sélect ainsi qu'une réunion à huit clos excluant les membres non indépendants du Conseil. Le président du Conseil informe la direction de la teneur des discussions, des résolutions adoptées et des mesures devant être prises.

6.7 | DIVERSITÉ DU CONSEIL

Uni-Sélect reconnaît les avantages de la diversité pour la Société, et ceci, à tous les niveaux de ses opérations, y compris au Conseil et au niveau de la Direction. En ce qui a trait à la composition du Conseil, de façon générale le comité de régie d'entreprise et de nomination s'assure que le Conseil soit composé d'administrateurs évoluant dans des milieux distincts possédant des caractéristiques personnelles, qualités ainsi que des compétences et de l'expertise enrichissant la Société et permettant chaque administrateur de s'acquitter de ses responsabilités inhérentes. Lors de la recherche d'un candidat pour un poste d'administrateur, le comité évaluera la diversité du Conseil, prendra en considération la représentation féminine au Conseil, tout en tenant compte du critère de l'indépendance des candidats, et possédant l'éventail des compétences, des connaissances et d'expérience requises afin de répondre aux besoins de la Société. La Société a adopté une politique écrite en matière de diversité, qui fait notamment état de la représentation des femmes au sein du Conseil. La politique reconnaît la diversité des sexes comme un aspect important de la diversité et le rôle important que les femmes, avec des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent jouer pour contribuer à la diversité des points de vue au niveau du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne croit pas que l'établissement de quotas ou d'objectifs mesurables soit nécessaire afin de procéder à l'identification ou à la sélection des meilleurs candidats. Par conséquent, la Société n'a pas établi d'objectifs en ce qui concerne la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration. Le comité examinera la politique annuellement, ce qui comprendra une évaluation de l'efficacité de la politique. Le comité abordera toutes modifications qui pourraient être nécessaires et recommandera de telles modifications au Conseil d'administration pour approbation.

Présentement, deux femmes siègent sur le Conseil représentant 25 % des administrateurs indépendants, 33 % des présidents de comités et 20 % des administrateurs globalement. Après l'Assemblée et en supposant que tous les candidats administrateurs sont élus, 1 des 10 administrateurs (10 %) sera une femme. La Société a eu recours aux services d'experts en recrutement de cadres pour trouver les meilleurs candidats possibles pour les quatre derniers postes d'administrateurs. Bien que la Société se soit engagée à constituer un Conseil d'administration équilibré, le processus de recrutement pour le remplacement de deux administrateurs qui ne renouvellent pas leur mandat a permis de constater que le Conseil d'administration dans son ensemble avait besoin de plus de compétences clés dans deux domaines. Par conséquent, les deux candidats proposés à l'élection au Conseil d'administration sont M. David Bibby qui compte une vaste expérience de leadership en technologie de l'information stratégique au sein d'entreprises orientées vers la croissance et M. Michael Wright qui fait profiter le Conseil de son expérience internationale dans le secteur de l'automobile au Royaume-Uni. Ces candidats ont été choisis en fonction de leurs compétences exceptionnelles et pertinentes et non de leur sexe.

6.8 | RELÈVE POUR LE CONSEIL ET GRILLE DE COMPÉTENCES

Le comité de régie d'entreprise et de nomination est responsable d'identifier et de recommander au Conseil des candidats pour élection ou réélection au Conseil ou pour combler tout poste vacant ou qui le deviendra sous peu. Lorsqu'il recommande au Conseil des candidats, le comité considère notamment les facteurs suivants :

- 1 les compétences et aptitudes jugées, dans son ensemble, nécessaires pour siéger sur le Conseil;
- 2 les compétences et aptitudes individuelles du candidat;
- 3 la taille et la composition du conseil et de ses comités;
- 4 la compatibilité de chaque candidat avec les autres membres du Conseil; et
- 5 si chaque nouveau candidat peut consacrer suffisamment de temps à ses fonctions de membre du Conseil.

De plus, le jugement, l'indépendance, les aptitudes, la diversité, l'expérience avec des entreprises et autres organisations de dimension similaire, la complémentarité de l'expérience du candidat avec celle des autres membres du Conseil et dans quelle mesure le candidat est perçu comme un ajout souhaitable au Conseil et à ses comités sont des aspects qui sont également considérés. Le comité évalue aussi les exigences juridiques et réglementaires applicables à la Société en relation avec la composition du Conseil et de ses comités.

Le tableau qui suit illustre les aptitudes et l'expérience des candidats du Conseil :

APTITUDES	DESCRIPTION	DAVID BIBBY	HENRY BUCKLEY	MICHELLE CORMIER	ANDRÉ COURVILLE	JEFFREY I. HALL	GEORGE E. HEATH	ROBERT MOLENAAR	RICHARD G. ROY	DENNIS M. WELVAERT	MICHAEL WRIGHT
Cadre supérieur	Expérience en tant que président, chef de la direction ou cadre supérieur d'une société publique ou d'une organisation d'envergure.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion et leadership	Expérience pour définir l'orientation stratégique et pour stimuler la croissance d'une société.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Développement des affaires / fusions & acquisitions / planification stratégique	Expérience de cadre ou de dirigeant avec la responsabilité d'identifier les opportunités de création de valeur.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Connaissances financières	Expérience en comptabilité financière, en préparation de rapports et en financement, particulièrement en ce qui concerne les contrôles internes, les PCGR canadiens et les IFRS.		■	■	■	■	■	■	■	■	
Gouvernance d'entreprise	Expérience antérieure ou actuelle à titre de membre d'un conseil d'une société canadienne (publique, privée ou à but non lucratif).			■	■	■			■	■	
Connaissance de l'industrie automobile	Expertise dans l'exploitation, la gestion, la commercialisation ou la réglementation dans l'industrie des pièces d'automobiles.		■					■	■	■	■
Connaissance de l'industrie des peintures industrielles	Expertise dans l'exploitation, la gestion, la commercialisation ou la réglementation dans l'industrie des peintures industrielles.						■	■			
Gestion du changement	Expérience comme leader de changements organisationnels d'une grande société ou d'une fusion importante.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Santé, sécurité et gestion environnementale	Compréhension de la réglementation touchant à la santé et sécurité en milieu de travail, l'environnement et les responsabilités sociales d'une entreprise.			■	■			■		■	
Expérience à l'international	Expérience de cadre ou de dirigeant d'une société multinationale permettant une compréhension des défis liés aux différents types d'environnement culturel, politique ou au niveau de la réglementation.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ressources humaines	Expérience comme cadre supérieur ou comme membre d'un comité de rémunération avec une compréhension de la rémunération, des avantages sociaux et des régimes de retraite, des lois et conventions ainsi qu'une expertise au niveau des programmes de rémunération des cadres supérieurs.		■	■	■	■		■	■	■	
Commercialisation	Expérience comme cadre supérieur dans un secteur de l'industrie où le programme de commercialisation visant les consommateurs est un élément critique.		■							■	■
Compétences juridiques	Expérience significative à titre de conseiller juridique interne ou privé.										
Évaluation du risque	Expérience de cadre ou de dirigeant pour la gestion et l'évaluation des différents risques auxquels une société est exposée.		■	■	■	■	■	■	■	■	■
Immobilier	Expérience de cadre supérieur dans l'immobilier soit dans le secteur résidentiel, commercial, au développement ou en location.					■					
Développement durable	Compréhension des composantes d'une croissance saine et durable et leur contribution dans le succès corporatif.			■	■	■		■		■	■
Expérience commerciale générale	Expérience diversifiée dans le commerce et les affaires incluant les communications, le marketing, l'image, les systèmes commerciaux, les pratiques et améliorations.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

ÂGE DE LA RETRAITE ET DURÉE DU MANDAT

Le Conseil a une politique sur le mandat des administrateurs qui impose une limite d'âge de 72 ans (à l'assemblée annuelle) et une durée de mandat maximale de 15 ans. Le Conseil peut renoncer à la limite d'âge de 72 ans pour les membres qui, lors de leur élection initiale, ont dépassé l'âge de 61 ans.

Le tableau qui suit indique les dates les plus tardives de retraite pour chaque administrateur non-membre de la direction en vertu de la politique sur le mandat des administrateurs et les comités auxquels il ou elle agit.

ADMINISTRATEUR	ANNÉE DE LA RETRAITE	COMITÉS DU CONSEIL
David Bilby	2033	-
Michelle Cormier	2029	Audit Régie d'entreprise et de nomination
André Courville	2026	Audit Régie d'entreprise et de nomination Ressources humaines et de la rémunération
Jeffrey I. Hall	2030	Audit Ressources humaines et de la rémunération
George E. Heath	2032	-
Robert Molenaar	2032	Régie d'entreprise et de nomination Ressources humaines et de la rémunération
Richard G. Roy	2023	-
Dennis M. Welvaert	2021	-
Michael Wright	2026	-

7 | HONORAIRES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

En 2017, la Société a lancé une demande de propositions relative à des services de conseiller indépendant sur la rémunération des cadres supérieurs. En septembre 2017, la Société a retenu les services de Mercer. Avant Mercer, Willis Towers Watson assurait la prestation de ces services de conseils sur la rémunération des cadres supérieurs.

En 2017, Mercer a été chargée par le comité des ressources humaines et de la rémunération d'examiner la rémunération des cadres supérieurs par rapport à celle versée par des sociétés comparables et à la rémunération de référence pour des cadres supérieurs sur le marché. De plus, une analyse de la rémunération des administrateurs a été effectuée ainsi qu'un examen des Lignes directrices concernant la propriété d'actions. Le comité des ressources humaines et de la rémunération gère les services supplémentaires demandés à Mercer par la direction afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires payés par la Société pour les services rendus par Mercer et Willis Towers Watson en 2017 (comparés à ceux de 2016) :

SOCIÉTÉ	31 DÉCEMBRE 2017		31 DÉCEMBRE 2016	
	RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS	AUTRE	RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS	AUTRE
Mercer	119 600 \$	606 576 \$ ¹	0 \$	142 677 \$
Willis Towers Watson	55 303 \$ ²	0 \$	53 240 \$	0 \$
Total	174 903 \$	606 576 \$	53 240 \$	142 677 \$

1 Comprend les honoraires suivants :

- la somme de 26 825 \$ CA de Marsh pour la souscription de polices d'assurance de crédit et de gestion de ces polices pour le compte de The Parts Alliance;
- la somme de 92 073 \$ US pour des services liés à des fusions et acquisitions aux États-Unis;
- une somme de 44 168 £ GBP pour des services liés à des fusions et acquisitions au Royaume-Uni; et
- le solde fait état des montants reçus pour des services de conseils continus en matière de santé et d'avantages sociaux pour FinishMaster aux États-Unis.

2 En 2017, les honoraires de Willis Towers Watson constituent des honoraires récurrents relatifs aux incitatifs à long terme annuels. Ces honoraires ont été engagés au début de l'exercice avant que la Société change de fournisseur de services relativement à la rémunération des cadres supérieurs.

7.1 | RECRUTEMENT DES CADRES SUPÉRIEURS ET DIVERSITÉ DES SEXES

La Société cherche à accroître la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs mais considère que cet objectif ne doit pas supplanter la promotion de candidats apportant les compétences et le talent recherchés, de même que les connaissances et l'expérience reliées à l'entreprise. La Société s'efforce d'identifier un nombre accru de candidates qui rencontrent les critères clés de sélection. En conséquence, la Société a adopté une politique écrite en matière de diversité, qui fait notamment état de la représentation des femmes aux postes de la haute direction. La politique reconnaît la diversité des sexes comme un aspect important de la diversité et le rôle important que les femmes, avec des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent jouer pour contribuer à la diversité des points de vue au niveau de la haute direction. À la date de l'adoption de la politique, le Conseil d'administration ne croyait pas que des quotas ou des objectifs mesurables pourraient nécessairement aboutir à l'identification ou à la sélection des meilleures candidates. Par conséquent, la Société n'a pas établi d'objectifs fixes en ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de la haute direction. Le comité de régie d'entreprise et de nomination examinera la politique annuellement, et procédera à une évaluation de son efficacité. Le comité prendra en considération toutes les modifications qui pourraient y être nécessaires et recommandera telles modifications au Conseil d'administration pour approbation, le cas échéant.

Les femmes représentent 63 % des effectifs du siège social de Uni-Sélect, fournissant ainsi à la Société un bassin important pour développer des leaders féminins. Malgré le faible pourcentage de femmes dans l'industrie automobile, dans l'ensemble, environ 27 % de la main-d'œuvre canadienne de la Société est composée de femmes, alors que 16 % de la main-d'œuvre américaine et 19 % de la main-d'œuvre du Royaume-Uni sont composées de femmes. Actuellement, il y a une femme exerçant comme cadre supérieur à la Société, ce qui représente 14,3% des cadres supérieurs de la Société.

8 | INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION ET ANALYSE

La rédaction du rapport Analyse de la rémunération (« **RD&A** ») est dirigée par le comité des ressources humaines et de la rémunération (désigné « **Comité** » pour la présente rubrique 8).

8.1 | MANDAT DU COMITÉ

Le Comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance stratégique du capital humain de Uni-Sélect, y compris l'efficacité organisationnelle, le perfectionnement du leadership et la planification de la relève. Le Comité est également responsable de la conception et du fonctionnement des politiques et pratiques de rémunération au sein de Uni-Sélect en général, leur harmonisation avec la stratégie de Uni-Sélect de procurer un rendement constant et durable à long terme et de s'assurer que les programmes de rémunération de Uni-Sélect ne créent pas d'incitation à la prise de décisions pouvant mener à des risques indus.

PHILOSOPHIE, POLITIQUES ET RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION, Y COMPRIS LES RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT À COURT ET À LONG TERMES	Le Comité examine, approuve et recommande au Conseil, en tenant compte des orientations de la Société, la stratégie à mettre en place en matière de rémunération des membres de la haute direction. Le Comité administre ensuite les programmes de rémunération et d'avantages sociaux en fonction de la stratégie approuvée.
ÉVALUATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	Sur une base annuelle, le Comité approuve l'ensemble de la rémunération du président et chef de la direction, évalue son rendement par rapport à des objectifs précis et fait des recommandations au Conseil portant sur sa rémunération. Le Comité, dans le cadre de son mandat, prend en compte le rendement de la Société, le rendement aux actionnaires et la rémunération offerte pour des postes comparables d'autres sociétés.
PLANIFICATION DE LA RELÈVE	Le Comité s'assure que le plan de relève officiel est remis périodiquement à jour pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Le Comité discute régulièrement de la planification de la relève aux réunions trimestrielles. Fréquemment, ceci est inclus à l'ordre du jour des réunions du Conseil et des discussions à huis clos. Le Conseil et ses comités ont accès à la haute direction sur une base régulière. M. Buckley, président et chef de la direction de la Société, participe à toutes les réunions du Conseil et ses comités en présence des autres membres de la haute direction qui sont présents aux réunions afin de partager l'information nécessaire à la prise de décisions. Tous les membres de la haute direction ont l'occasion de participer à la réunion annuelle du Conseil dédiée à la planification stratégique à long terme et de ce fait d'interagir avec les membres du Conseil.
CAISSES DE RETRAITE ET RÉGIMES DE RETRAITE DE UNI-SÉLECT	Le Comité s'assure d'être bien informé des rendements des placements, des risques importants de la structure de gouvernance des régimes de retraite de Uni-Sélect et des régimes de retraite connexes.
RISQUES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION ET AUX RESSOURCES HUMAINES	Le Comité examine au moins une fois l'an l'ensemble des risques liés à la rémunération. Ceci inclut une revue de la philosophie de rémunération, des caractéristiques des régimes d'intéressement, l'évaluation du rendement et la revue des différents éléments de gouvernance en place pour gérer la rémunération.
INDÉPENDANCE DU COMITÉ	Depuis le 4 mai 2017, le Comité est composé exclusivement de membres indépendants.

8.2 | EXPERTISE DU COMITÉ

Les membres du Comité ont une expérience variée et la plupart d'entre eux ont une compréhension approfondie des principes qui sous-tendent les décisions et des politiques de rémunération des dirigeants, grâce, entre autres, à l'expérience acquise en tant que cadre supérieur de sociétés cotées en bourse ou en tant qu'ancien président et chef de la direction d'une entreprise cotée en bourse.

Ils ont donc acquis une excellente connaissance des sujets importants liés à la rémunération des cadres tels que l'examen des ententes de rémunération, le leadership et la planification de la relève, l'élaboration de programmes incitatifs, l'analyse du marché de la compensation, l'analyse financière des régimes de rémunération, de l'administration des fonds de pension, des cadres réglementaires et la négociation des conditions d'emploi.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

La politique de rémunération des cadres supérieurs vise à attirer et à retenir des individus compétents et à motiver ceux-ci afin d'optimiser la création de valeur pour les actionnaires de la Société. La rémunération est conçue de façon à être concurrentielle, à stimuler un rendement des investissements et une croissance à long terme.

La politique de rémunération de la Société et les pratiques sont conçues afin de récompenser adéquatement les cadres supérieurs pour leurs services, et pour les encourager à établir des stratégies à court et long termes pour rehausser la valeur des Actions et créer une richesse économique. La stratégie de la Société, par conséquent, place l'emphase sur les éléments de la rémunération liés à la performance, incluant la valeur de l'Action grâce à l'octroi d'options sur actions.

RÉVISION DE LA STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

En 2017, le Comité a mandaté Mercer, entreprise d'experts-conseils indépendante, notamment en matière de rémunération des cadres supérieurs et de gouvernance, pour mener un exercice d'étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction, y compris l'établissement de groupes de référence quant à la rémunération.

Pour établir les groupes de référence quant à la rémunération, Mercer a mené une analyse exhaustive en fonction de la provenance géographique, de la taille de la société, du secteur d'activité et du modèle d'exploitation, qui a abouti à trois groupes de référence distincts pour le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, respectivement. Le tableau qui suit présente les critères examinés dans le cadre de l'établissement des groupes de référence :

PRINCIPE	CRITÈRE
Taille et importance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisations dont les produits font en général un tiers à trois fois ceux de l'entité visée de la Société
Industrie / Modèle d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisations dont la distribution représente une part importante du modèle d'exploitation principale ▪ Préférence donnée aux organisations de distribution de biens d'équipement et spécialisées dans la vente entre entreprises
Géographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes de référence par région géographique pour tenir compte des pratiques de rémunération locales comparables

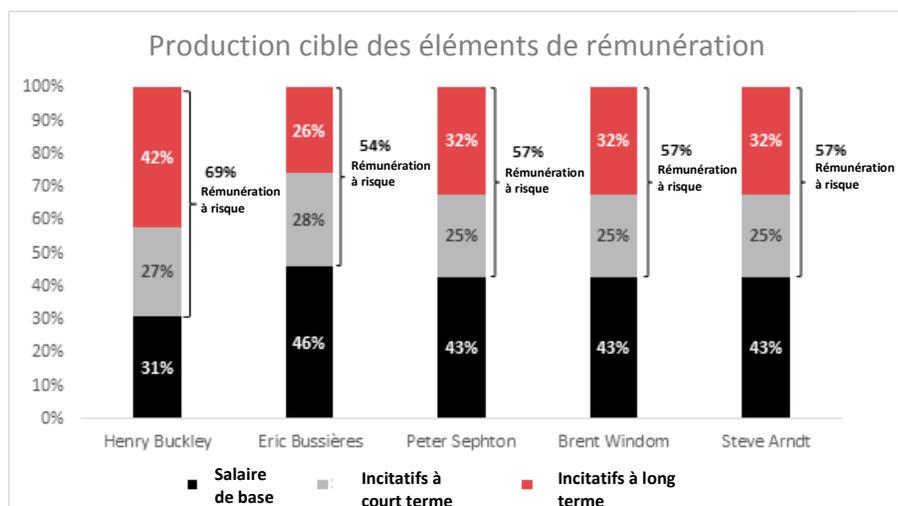
Les données compilées des groupes de référence suivants (« **Groupes de référence** ») sont utilisées par la Société uniquement pour comparer les pratiques de rémunération des cadres supérieurs par rapport à celles du Groupe de référence. Le Comité considère que cette comparaison est un facteur important pour établir la rémunération. Les Groupes de référence du Canada et des États-Unis ont été utilisés pour évaluer certains postes de cadres. Le comité des ressources humaines et de la rémunération a tenu compte de questions comme la disponibilité des compétences et la concurrence sur le marché afin d'établir comment utiliser efficacement les données du marché au Canada et aux États-Unis dans l'évaluation des postes de cadres.

GROUPES DE RÉFÉRENCE		
CANADA	ÉTATS-UNIS	ROYAUME-UNI
AutoCanada Inc.	Air Lease Corporation	Ambrian PLC
Canwel Building Materials Group Ltd.	Amcon Distributing Company	Andrews Sykes Group PLC
Cervus Equipment Corporation	Applied Industrial Technologies, Inc.	Diploma PLC
Corporation Wajax	BMC Stock Holdings, Inc.	Flowtech Fluidpower PLC
Dollarama inc.	DXP Enterprises, Inc.	Headlam Group PLC
Finning International Inc.	Fastenal Company	HSS Hire Group PLC
Groupe Colabor Inc.	GATX Corporation	James Latham Public Limited Company
Industries Toromont Ltée	GMS Inc.	MacFarlane Group PLC
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.	H&E Equipment Services, Inc.	Midwich Group PLC
Métaux Russel inc.	Kaman Corporation	Speedy Hire PLC
Quincaillerie Richelieu Ltée	MRC Global Inc.	UP Global Sourcing Holdings PLC
Rocky Mountain Dealerships Inc.	MSC Industrial Direct Co., Inc.	VP PLC
Taiga Building Products Ltd.	Pool Corporation	
TFI International Inc.	Titan Machinery Inc.	
	Triton International Limited	

8.3 | SOMMAIRE DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Le tableau suivant présente les éléments clés de la rémunération des cadres supérieurs que ces éléments représentent soit une rémunération directe ou indirecte.

RÉMUNÉRATION DIRECTE			
COURT TERME		MOYEN/LONG TERME	
Salaire de base		Régimes d'unités d'actions différées et d'unités d'actions de performance	Régime d'options
Bonification annuelle du groupe	Bonification annuelle individuelle		
RÉMUNÉRATION INDIRECTE			
Assurance médicale de groupe et avantages sociaux		Régime de retraite	



LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ D' ACTIONS

Les intérêts des cadres supérieurs correspondent plus aux intérêts des actionnaires suite à la mise en place des exigences de la propriété d'actions. Au début de 2013, le Comité a adopté les Lignes directrices concernant la propriété d'actions (« **LDPA** »). Celles-ci exigent des seuils minimaux liés à la détention d'actions en fonction des postes et salaires des cadres supérieurs. Les cadres supérieurs doivent posséder des Actions ayant une valeur globale égale à :

- 1 trois fois le salaire annuel de base pour le chef de la direction (l'exigence a augmenté à quatre fois le 1^{er} janvier 2018);
- 2 deux fois le salaire annuel de base pour le chef de l'exploitation;
- 3 une fois et demi le salaire annuel de base pour les présidents et chefs de l'exploitation, le chef de la direction financière, les vice-présidents exécutifs ou les vice-présidents principaux des unités d'affaires; et
- 4 une fois le salaire de base annuel pour les vice-présidents de la Société.

Il n'y a aucun délai pour atteindre les objectifs de détention d'actions. Cependant, jusqu'à ce que l'objectif de détention soit atteint, le cadre supérieur doit :

- i) conserver la propriété de 50 % du nombre d'Actions reçues après le paiement des retenues fiscales applicables, lorsqu'elles sont émises, de temps à autre, selon les termes du Régime d'options d'achat d'actions; et
- ii) choisir de recevoir pas moins de 30 % de la valeur du boni court terme octroyé en UAD.

Les LDPA ne s'appliquent pas à un cadre supérieur après un départ à la retraite. De plus, les Actions détenues selon le registre ou dans un compte de courtage par un cadre supérieur et les UAD sont considérées comme propriété d'Actions. Dans le but d'établir les niveaux de propriété, le degré de conformité est calculé le 31 décembre de chaque année sur la base du prix de clôture des Actions pour la moyenne des cinq jours ouvrables précédents.

Au 31 décembre 2017, un de nos membres de la haute direction visés et présentement à l'emploi de la Société (voir rubrique 8.4 pour la liste complète des membres de la haute direction visés), soit Steve Arndt, a atteint le niveau minimum selon les LDPA.

8.4 | MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Le RD&A porte spécifiquement sur la rémunération payée aux membres de la haute direction ci-dessous (nommés également « **membres de la haute direction visés** » ou « **CSI** ») pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017. Les membres de la haute direction visés incluent le chef de la direction, le chef de la direction financière et les trois dirigeants, dont la rémunération globale est la plus élevée (excluant le régime de retraite). Les CSI sont :

- 1 Henry Buckley, président et chef de la direction;
- 2 Eric Bussièrès, chef de la direction financière;
- 3 Peter Sephton, président et chef de la direction, Produits automobiles Europe;
- 4 Brent Windom, président et chef de l'exploitation, Produits automobiles Canada; et
- 5 Steve Arndt, président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.

8.5 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – SALAIRE DE BASE

La composante du salaire de base de la rémunération des CSI vise à refléter les salaires offerts pour des postes impliquant une complexité et des responsabilités similaires, un niveau hiérarchique équivalent aussi bien que la compétence et l'expérience du CSI. Le salaire de base de chaque CSI est revu annuellement. Le salaire de base est une rémunération qui ne fluctue pas en fonction de la performance de la Société ou du CSI et cette rémunération est payée tant que le CSI demeure à l'emploi de la Société. Généralement, la Société fixe le salaire de base des CSI à la médiane du Groupe de référence.

8.6 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – INCITATIFS À COURT TERME

BONIS ANNUELS

Le programme d'incitatifs à court terme comprend une bonification annuelle en fonction du niveau de réalisation des :

- 1 indicateurs financiers de la Société; et
- 2 objectifs spécifiques ou non-financiers.

Le programme d'incitatifs à court terme a comme objectif d'encourager l'atteinte des cibles de performance financière et récompense équitablement les cadres supérieurs qui se distinguent par leur contribution. Il assure un équilibre entre la performance individuelle, la performance financière et la rémunération ce qui permet une progression de la rémunération des cadres supérieurs selon le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques.

	PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION (HENRY BUCKLEY) ¹			DIRIGEANT DE DIVISION (PETER SEPTON, BRENT WINDOM ET STEVE ARNDT)			CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE (ERIC BUSSIÈRES) ²		
	% du boni cible		% du boni maximum	% du boni cible		% du boni maximum	% du boni cible		% du boni maximum
Incidatifs à court terme	Objectif financier	Objectif spécifique		Objectif financier	Objectif spécifique		Objectif financier	Objectif spécifique	
Total boni cible et boni maximum	80 %	10 %	170 %	50 %	10%	110 %	50%	10%	110%
Portion différée du boni annuel (UAD)	Report obligatoire de 30 % du paiement du boni sous forme d'UAD jusqu'à ce que la détention minimum prévue aux LDPA soit atteinte.								
Incidatifs à long terme (comme un % du salaire de base)	137 %			75 %			55 %		
Options d'achat d'actions (acquisition : plus de trois ans – durée de sept ans)	68,5 %			37,5 %			27,5 %		
Unités d'actions de performance (acquisition : à la fin d'une période de trois ans)	68,5 %			37,5 %			27,5 %		
Rendement des UAP	Rendement sur trois ans de l'avoir moyen des actionnaires								
Lignes directrices concernant la propriété d'actions (multiple du salaire de base)	3,0 X			1,5 X			1,5 X		

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2018, la partie des objectifs financiers du programme incitatif à court terme de M. Henry Buckley est passée à 90 %, donnant lieu à un paiement maximal de 190 %. De plus, sa cible d'incitatifs à long terme est passée à 150 %, à parts égales entre des options d'achat d'actions et des unités d'actions de performance. Enfin, sa cible selon les Lignes directrices concernant la propriété d'actions est passée à 4,0 fois son salaire de base.

² Depuis le 1^{er} janvier 2018, la cible d'incitatifs à long terme de M. Eric Bussières est passée à 75 %, à parts égales entre les options d'achat d'actions et les unités d'actions de performance.

BONIFICATION LIÉE AUX OBJECTIFS FINANCIERS

La bonification est basée sur l'atteinte des objectifs financiers annuels et permet aux cadres supérieurs de participer au succès financier de la Société. Le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité, détermine une échelle et des paramètres de réalisation qui correspondent à une bonification établie en pourcentage du salaire de base, ainsi que le montant de la bonification maximum qui serait payé à chaque cadre supérieur si l'objectif était dépassé.

Dans le cadre du programme d'incitatifs à court terme 2017, le Conseil d'administration a fixé un BPA ajusté minimum de 1,42 \$ pour le président et chef de la direction et ses six subalternes immédiats. Ce seuil n'a pas été atteint et aucun paiement n'a donc été versé pour la partie des objectifs financiers du programme d'incitatifs à court terme.

Dans le cadre du programme d'incitatifs à court terme 2018, les objectifs financiers seront fondés sur les mesures de 2017 suivantes :

- 80 % selon le BAIIA (pour le chef de la direction et le chef des finances, cette mesure est de 100 % selon le BAIIA consolidé, alors que pour les dirigeants d'une division, elle est de 70 % selon le BAIIA de leur division respective et de 30 % selon le BAIIA consolidé); et
- 20 % selon la croissance interne (pour le chef de la direction et le chef des finances, cette mesure est de 100 % selon la croissance interne consolidée, alors que pour les dirigeants d'une division, elle est de 70 % selon la croissance interne de leur division respective et de 30 % selon la croissance interne consolidée).

Pour 2018, un seuil du BPA ajusté de 1,41 \$ doit de plus être atteint pour la tranche financière de la prime relative aux résultats consolidés devant être versée. Par conséquent, pour le chef de la direction et le chef des finances, le seuil du BPA ajusté est appliqué à toute la tranche financière de leur prime, alors que pour les dirigeants d'une division, elle s'applique à 30 % de la tranche financière qui est mesurée d'après les résultats consolidés.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Un second élément de la bonification des cadres supérieurs dépend de l'atteinte, par le cadre, d'objectifs individuels ou divisionnaires, ou de mesures non financières. Un objectif spécifique peut ne pas être atteint ou l'être partiellement ou totalement. La bonification allouée varie de 0 % à 10 % du salaire de base des cadres supérieurs en fonction de la nature de l'objectif, de son impact sur la Société et des opérations sur lesquelles le cadre supérieur a une influence et tout objectif que le Conseil désire promouvoir.

BONIS DISCRÉTIONNAIRES

En 2017, Uni-Select a engagé un processus d'acquisition transformationnel avec l'acquisition des actions de PA Topco Limited faisant affaires sous la dénomination The Parts Alliance (« **The Parts Alliance** ») au Royaume-Uni, ce qui lui a permis d'avoir un point d'entrée intéressant dans un nouveau marché géographique actuellement en consolidation doté d'un potentiel de croissance et de relation élevé et lui procurant un troisième pilier de croissance pour compléter ses deux autres segments, les Produits automobiles Canada et FinishMaster US. En contrepartie du temps et des efforts consacrés par les membres de la haute direction, le Conseil a exceptionnellement octroyé une enveloppe de 700 000 \$ en bonis discrétionnaires aux membres de la haute direction qui ont contribué de façon importante à la réalisation fructueuse de cette opération.

PROGRAMME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

Afin d'aligner les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires, le Comité a adopté une politique qui exige des niveaux minimaux pour la détention d'Actions en fonction de chaque poste et salaire des cadres supérieurs. Jusqu'à ce que les objectifs de détention d'Actions soient atteints, tels que décrits dans les LDPA (voir la rubrique 8.3 - *Sommaire des éléments de la rémunération des cadres supérieurs*), les cadres supérieurs désignés (« **Participant UAD** ») doivent convenir de recevoir au moins 30 % de la valeur de leur boni à court terme en Unités d'actions différées selon le Programme d'unités d'actions différées (« **Programme UAD** »). Les LDPA ne s'appliquent pas aux cadres supérieurs dans le cas de la retraite.

Le Programme UAD est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les cadres supérieurs.

VALEUR DU BONI À COURT TERME OCTROYÉ EN UAD jusqu'au moment où les exigences de détention minimale sont atteintes
Au moins 30 % de son boni à court terme

MÉTHODE DE CALCUL – NOMBRE DE UAD	
Portion de bonification à court terme choisie par le cadre supérieur à être octroyée en UAD	= Nombre de UAD
Valeur des UAD ¹	

¹ La valeur des UAD correspondant au cours de clôture moyen des actions transigées à la TSX sur la période de cinq jours de séance précédant la date de la réunion du Conseil durant laquelle les bonis à court terme sont approuvés.

Dans la mesure où un dividende en espèces est payé sur les Actions, les Participants UAD seront crédités des équivalents de dividendes en vertu du nombre de UAD attribuées à la date où ce dividende est payé par la Société. Ces équivalents de dividendes devront être convertis en UAD additionnelles (incluant les fractions de UAD sur la base de la Valeur UAD à la date à laquelle ce dividende est payé).

RACHAT DES UAD

Les UAD devront être rachetées par la Société :

- 1 lors la cessation d'emploi d'un Participant UAD;
- 2 dans les 90 jours du décès du Participant UAD;
- 3 au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la retraite (y compris, dans le cas d'un administrateur, la démission, la non-présentation à la réélection ou la non-réélection) d'un Participant UAD. Il est entendu que, dans le délai susmentionné, le Participant UAD peut demander à la Société de racheter ses UAD en deux tranches; ou
- 4 si le Participant UAD est un citoyen américain ou un résident non assujéti à l'impôt canadien, à la dissolution du Programme UAD en cas de changement de contrôle.

(Chacun de ces événements est désigné « **Événement de rachat UAD** » et à la date à laquelle l'événement se produit est désignée « **Date de rachat UAD** »).

Lors d'un Événement de rachat UAD (et seulement à ce moment), la Société remettra une somme en espèces égale à la Valeur des UAD à la Date de rachat des UAD créditées au Participant UAD, moins les taxes applicables. Les UAD créditées au compte de ce Participant UAD n'accordent aucun droit autre que le droit de recevoir le montant en espèces et ces UAD seront automatiquement annulées suite au paiement complet de cette somme.

8.7 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – INCITATIFS À LONG TERME

Uni-Sélect offre présentement deux programmes d'incitatifs à long terme, soit :

- 1 le régime d'options d'achat d'actions (« **Régime d'options** »); et
- 2 le programme d'unités d'actions de performance (« **Programme UAP** »).

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'actions de la Société (« **ROAA** » ou « **Régime d'options** ») a été adopté et est entré en vigueur initialement le 30 septembre 1985. Il a depuis lors été modifié à plusieurs reprises, notamment lors de l'Assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 8 mai 2012. En ayant obtenu l'approbation préalable de la TSX le 22 décembre 2015 (« **Modifications de 2015** »), le Conseil d'administration a approuvé les modifications au Régime d'options, le tout en vertu de la section 14.1 du Régime d'options. Les modifications au Régime d'options, lesquelles sont décrites ci-dessous, ne requièrent pas l'approbation des porteurs des Actions en circulation de la Société en vertu des termes du Régime d'options.

Le Régime d'options attribue aux cadres supérieurs de la Société (« **Titulaire ROAA** ») des options leur permettant d'acheter des actions directement de la Société.

Les options sont accordées aux cadres supérieurs de la Société comme incitatifs pour attirer et retenir des individus expérimentés et compétents.

OBJECTIFS DU RÉGIME D'OPTIONS

- 1 Pour encourager la productivité des cadres supérieurs et ainsi favoriser le développement et la croissance de la Société; et
- 2 pour permettre à la Société de retenir et d'attirer des cadres supérieurs expérimentés et compétents.

GESTION DU RÉGIME D'OPTIONS

La gestion du Régime d'options relève du Conseil ou d'un Comité. Le Conseil ou le Comité, selon le cas, possède tous les pouvoirs relativement à l'interprétation et à l'application du Régime d'options, de ses dispositions et de ses objectifs. Le Conseil ou le Comité peut adopter toute mesure jugée nécessaire ou souhaitable pour la gestion du Régime d'options.

- 1 Le Conseil désigne de temps à autre les Titulaires ROAA ainsi que le nombre d'actions qui doivent faire l'objet d'une option;
- 2 toutes les options doivent être attribuées conformément aux exigences de la TSX;
- 3 le nombre d'Actions qui peuvent être émises à l'exercice d'options ne peut dépasser 3 400 000 Actions, représentant approximativement 8 % de toutes les Actions en circulation à la date des présentes, sous réserve d'un rajustement conformément au Régime d'options, ou un nombre supérieur que le Conseil peut approuver par voie de résolution, sous réserve des dispositions de modification du Régime d'options (incluant l'approbation des actionnaires);
- 4 toutes les Actions visées par des options qui ont expiré, sans avoir été exercées, peuvent ultérieurement être de nouveau attribuées aux termes du Régime d'options; et
- 5 un Titulaire ROAA ne peut détenir des options visant plus de 5 % des Actions en circulation. Le nombre global d'Actions pouvant être émises à des initiés de la Société aux termes du Régime d'options ou de quelque autre mécanisme de rémunération en Actions de la Société, à quelque moment, ne peut dépasser 10 % du nombre total des Actions émises et en circulation. De plus, le nombre global d'Actions émises à des initiés de la Société, dans quelque période d'un an, ne peut dépasser 10 % du nombre total des Actions émises et en circulation, tandis que le nombre maximal d'Actions pouvant être émises à un même initié aux termes du Régime d'options ou de quelque autre mécanisme de rémunération en Actions (au sens du Régime d'options) dans une période d'un an ne peut dépasser 5 % du nombre d'Actions en circulation.

PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS PAR ACTION

Le prix d'exercice des options par Action correspond au cours de clôture moyen des Actions à la TSX sur la période de cinq jours de séance qui précède la date d'attribution des options.

OPTIONS ACQUISES

Les options sont acquises par tranches de 25 % du nombre d'Actions attribuées à chaque période de douze mois consécutifs, la première période commençant à la date d'attribution des options.

Aux termes des Modifications de 2015, la période d'exercice des options détenue par un Titulaire ROAA ayant pris sa retraite à l'âge de la retraite (tels que ces termes sont définis au Régime d'options) sera accélérée et chacune de ces options deviendra acquise 90 jours après la date du départ à la retraite; le Titulaire ROAA bénéficiant d'une période additionnelle de 90 jours pour se prévaloir des droits ainsi acquis. Préalablement à la prise d'effet des Modifications de 2015, le Régime d'options prévoyait que les options détenues par un Titulaire ROAA pouvaient devenir acquises avant terme si ce Titulaire ROAA n'avait pas exercé ses options dans les douze mois suivant son départ à la retraite à l'âge de la retraite. Dans un tel cas, la période d'exercice pour toutes les options détenues par un tel Titulaire ROAA était accélérée et toutes les options alors détenues par ce Titulaire ROAA devenaient acquises en date effective du premier anniversaire de la date de son départ à la retraite.

Un mécanisme d'exercice « sans décaissement » permet également au Titulaire ROAA de demander à la Société de vendre les actions visées par ses options pour son compte et de conserver un montant correspondant au prix d'exercice des options et de lui verser la différence, déduction faite des retenues fiscales applicables.

EXERCICE ET ACQUISITION DES OPTIONS

Le Conseil d'administration ou le Comité fixe la période d'exercice d'une option et d'acquisition des options qui, sous réserve des dispositions du Régime d'options, ne peut commencer avant la date d'attribution de l'option et ne peut dépasser sept (7) ans.

Si la date d'expiration d'une option survient pendant une période d'interdiction d'opérations ou dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent l'expiration d'une période d'interdiction d'opérations, la date d'expiration de cette option ou de la partie non exercée de celle-ci sera reportée dix (10) jours ouvrables après l'expiration de la période d'interdiction d'opérations. Pour l'application du Régime d'options, « période d'interdiction d'opérations » s'entend de quelque période au cours de laquelle une politique de la Société interdit à un Titulaire ROAA d'exercer une option. Le Titulaire ROAA ne peut céder aucune option ni aucune participation dans celle-ci, sauf par testament ou aux termes du droit successoral ou à des fins de règlement de succession.

En cas de cessation de l'emploi du Titulaire ROAA au sein de la Société pour fraude, faute intentionnelle ou acte de négligence, les options alors en cours expirent et tous les droits en découlant prennent fin à la date de ce congédiement.

En cas de cessation d'emploi (sauf pour les motifs susmentionnés) ou de départ volontaire ou démission du Titulaire ROAA de son emploi au sein de la Société, ou de l'une de ses filiales ou d'une société membre du groupe de la Société au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), selon le cas, les options alors en cours expirent le 90^e jour qui suit cette cessation d'emploi ou démission ou ce départ volontaire ou une date ultérieure que le Conseil d'administration ou le Comité peut fixer (mais dans tous les cas au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil d'administration ou le Comité).

Aux termes des Modifications de 2015, si un Titulaire ROAA prend sa retraite à l'âge de la retraite, la période d'exercice des options qui n'auront pas encore été exercés viendra à échéance dans les 180 jours de la date de retraite ou à toute autre date ultérieure, tel que pourrait en décider le Conseil ou le Comité (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil ou le Comité). Préalablement aux Modifications de 2015, le Régime d'options mentionnait que si un Titulaire ROAA prenait sa retraite à l'âge de la retraite, la période d'exercice des options qui n'avaient pas encore été exercées venait à échéance dans les 14 mois de la date de retraite ou à toute autre date ultérieure, tel que pouvait en décider le Conseil ou le Comité (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil ou le Comité).

Également, si un Titulaire ROAA décède, soit avant ou après la retraite, le délai d'option pour les options alors en circulation expirerait 12 mois après la date du décès (mais dans tous les cas au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil d'administration ou le Comité).

Finalement, à moins que le Conseil ou le Comité n'en décide autrement, dans le cas d'un Titulaire ROAA avec moins d'un an de service au sein de la Société à la date d'octroi de l'option, le délai d'option ne commencerait qu'au premier anniversaire d'emploi, et si cet emploi prenait fin avant ce premier anniversaire pour tout motif autre que le décès, le délai d'option expirerait à la date de cessation de l'emploi. Le Titulaire ROAA est déchu de tous les droits en vertu d'une option s'il n'a pas exercé cette option avant la date d'expiration ou si la durée de l'option n'a pas commencé avant la date de son décès ou de la cessation de son emploi au sein de la Société.

Dans le cadre de l'acquisition de The Parts Alliance le 7 août 2017, la Société, avec l'approbation préalable de la TSX, a accordé au total 442 216 options (« **Options** ») à trois dirigeants clés de The Parts Alliance comme suit :

TITULAIRE D'OPTIONS	NOMBRE D'OPTIONS	POSTE
Peter Sephton	312 001	Président et chef de la direction de The Parts Alliance
Neil Croxson	97 984	Chef de la direction financière de The Parts Alliance
Andrew Field	32 231	Chef de l'information de The Parts Alliance

Les 442 216 Options accordées étaient assorties des conditions suivantes :

- Toutes les Options sont abandonnées et immédiatement annulées si le titulaire d'options met fin à l'emploi ou en cas de cessation de son emploi par l'employeur pour un motif valable au plus tard au troisième anniversaire de la date d'emploi. En cas de cessation d'emploi, la période d'option (au sens du Régime d'options) pour les Options alors en cours expire 90 jours après la cessation d'emploi;
- Toutes les Options ne deviennent acquises et susceptibles d'exercice que le premier jour qui suit le troisième anniversaire de la date d'octroi; et
- En cas de cessation d'emploi d'un commun accord avant le troisième anniversaire de la date d'emploi, les options devant être octroyées à M. Sephton et à M. Croxson deviendront immédiatement acquises et expireront alors 90 jours après la date de la cessation d'emploi.

MODIFICATION OU DISSOLUTION DU RÉGIME D'OPTIONS

Sous réserve de l'approbation préalable de la TSX et de quelque autre organisme de réglementation exigeant une approbation analogue, le Conseil d'administration peut, à tout moment et de temps à autre, modifier, interrompre ou dissoudre le Régime d'options, en totalité ou en partie sans l'approbation des porteurs d'Actions en circulation (sous réserve des éléments devant spécifiquement requérir l'approbation des porteurs d'Actions en circulation tel que décrit ci-dessous), pour entre autres :

- 1 apporter des modifications au Régime d'options pour quelque motif que ce soit, incluant : a) modifier les conditions d'attribution et d'exercice des options, y compris, notamment les dispositions relatives au prix d'exercice, à l'acquisition, à la date d'expiration, à la cession et aux rajustements à effectuer conformément au Régime d'options, étant entendu que le Conseil ne peut réduire le prix d'exercice des options déjà attribuées; b) apporter au Régime d'options les compléments, suppressions ou modifications nécessaires à l'observation de la législation applicable ou des exigences de quelque autorité de réglementation ou Bourse de valeurs;

c) corriger quelque ambiguïté, disposition incorrecte, erreur ou omission dans le Régime d'options; et
d) modifier les dispositions relatives à l'administration du Régime d'options. Il est entendu qu'une telle modification, interruption ou dissolution du Régime d'options par voie d'une décision du Conseil ne peut, sans le consentement des Titulaires ROAA à qui des options ont jusqu'alors été attribuées, porter atteinte aux droits de ces Titulaires ROAA; ou

- 2 apporter des modifications à toute condition d'une option en cours du moment que les conditions suivantes soient réunies : a) l'approbation requise de quelque autorité de réglementation ou Bourse de valeurs est obtenue; b) si les modifications devaient donner lieu à une réduction du prix d'exercice pour les options non encore attribuées ou à un report de la date d'expiration des options attribuées à des initiés, sauf de la manière permise au Régime d'options, l'approbation des porteurs d'une majorité des Actions présents et votant en personne ou par procuration à une Assemblée des actionnaires de la Société doit être obtenue; c) le Conseil d'administration aurait eu le pouvoir d'attribuer initialement l'option aux termes des conditions ainsi modifiées; et d) le consentement réel ou réputé du Titulaire d'options est obtenu si la modification porte sensiblement atteinte à ses droits.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'administration ne peut, sans l'approbation des porteurs d'une majorité des Actions présents et votant en personne ou par procuration à une Assemblée des actionnaires de la Société, modifier le Régime d'options à l'une ou l'autre des fins suivantes :

- 1 augmenter sensiblement l'avantage revenant aux Titulaires ROAA aux termes du Régime d'options;
- 2 modifier les exigences d'admissibilité à la participation au Régime d'options;
- 3 augmenter le nombre maximal d'Actions pouvant être émises aux termes d'options attribuées dans le cadre du Régime d'options;
- 4 réduire le prix d'exercice des options à un prix inférieur à celui fixé selon la méthode prévue au Régime d'options ou annuler et réémettre des options;
- 5 réduire le prix d'exercice des options à l'avantage d'un initié;
- 6 reporter la date d'expiration des options à l'avantage d'un initié;
- 7 permettre que des administrateurs qui ne sont pas des employés puissent bénéficier d'options sur une base discrétionnaire ou modifier les restrictions établies portant sur la participation d'administrateurs non employés;
- 8 augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être émises conformément au Régime d'options;
- 9 autoriser la cession ou le transfert d'options attribuées dans le cadre du Régime d'options autrement que par testament, ou autrement qu'en vertu du droit successoral ou qu'à des fins de règlement de succession; et
- 10 modifier les dispositions de modification au Régime d'options.

PROGRAMME D'UNITÉS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Programme UAP est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 et a été modifié en date du 1^{er} janvier 2017 tel que décrit ci-dessous (« **Programme UAP 2017 Modifié** »)

OBJECTIFS DU PROGRAMME UAP

- 1 Encourager la rétention des cadres supérieurs (un « **Titulaire UAP** »);
- 2 Faire coïncider la rémunération en fonction de la performance avec la réalisation du plan stratégique de la Société;
- 3 Stimuler les cadres supérieurs à créer de la valeur économique pour les actionnaires de la Société; et
- 4 Aligner les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires.

Le Programme UAP est une méthode de paiement pour membres de la haute direction si certains critères de performance sont atteints. La valeur de ces unités fluctue selon le cours des Actions de Uni-Sélect sur le marché. Elles sont rachetées à la fin de chaque période de performance qui s'étend sur trois ans.

GESTION DU PROGRAMME UAP

La gestion du Programme UAP relève du Conseil comme suit :

- 1 Les Titulaires UAP du Programme UAP sont sélectionnés par le Conseil de temps à autre;
- 2 le Conseil octroie des Unités d'actions de performance (« **UAP** ») annuellement au cours du dernier trimestre de l'année pour les trois années commençant le mois de janvier suivant (« **Période de performance** »);
- 3 le Conseil établit l'objectif de performance applicable aux UAP; et
- 4 le Programme UAP ne confère aucun droit d'actionnaire aux Titulaires UAP.

ATTRIBUTION ANNUELLE DES UAP

MÉTHODE DE CALCUL – NOMBRE DE UAP		
Salaires de base du Titulaire UAP	X	Pourcentage cible ¹
Valeur UAP ²		

¹ Les pourcentages cibles pour les CSI sont : Henry Buckley 68,5 % (75,0 % pour 2018), Eric Bussièrès 27,5 % (37,5 % pour 2018), Peter Sephton 37,5 % (37,5 % pour 2018), Brent Windom 37,5 % (37,5 % pour 2018) et Steve Arndt 37,5 % (37,5 % pour 2018).

² Le cours de clôture moyen des Actions à la TSX sur la période de cinq jours de séance précédant la date de l'octroi des UAP.

OBJECTIF DE PERFORMANCE APPLICABLE AUX UAP

Le Conseil établit l'objectif de performance (rendement sur capitaux propres) applicable aux UAP en utilisant la formule suivante :

CALCUL DE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE		
Le taux du marché des Obligations d'épargne du Canada (échéance de dix ans) pour le mois de novembre précédant immédiatement le début de la Période de performance	+	9 %

Le pourcentage attribué au Rendement sur capitaux propres moyen obtenu par la Société durant la Période de performance applicable à chaque UAP (« **Pourcentage de performance** ») représente 100 % lorsque l'objectif de performance est atteint, un pourcentage moins élevé lorsque la Société n'atteint pas cet objectif de performance et excède 100 % dans l'éventualité où cet objectif de performance est dépassé.

RACHAT DES UAP

Les UAP sont rachetés par la Société lors d'un des événements suivants (« **Événement de rachat UAP** ») à la date prévue ci-dessous (« **Date de rachat UAP** ») :

- 1 dès que possible i) lors d'un changement de contrôle, ii) à la fin du Programme UAP à l'égard des Titulaires UAP américains affectés par ce changement de contrôle et la réglementation sous-jacente; iii) à la fin de chaque Période de performance. La Date de rachat UAP pour la fin de la période de rendement est de six jours suivant l'approbation des états financiers de la Société par le Conseil; ou
- 2 dans les 90 jours d'un des Événements de rachat UAP ci-dessous qui survient au plus tard le 1^{er} juillet de l'année de programme ou 90 jours suivant la fin d'une année du programme si l'Événement de rachat UAP survient après le 1^{er} juillet : l'invalidité d'un Titulaire UAP devient une invalidité totale en vertu des dispositions prévues à la couverture d'assurance collective de la Société applicable au décès du Titulaire UAP;

3 le Programme UAP 2017 Modifié prévoit que les deux scénarios suivants donneront effet à l'acquisition automatique des UAP au moment de la retraite :

- survenance de l'âge normal de la retraite et un minimum de 10 années de service; ou
- l'âge de la retraite combiné aux années de services équivalant à 75 ou plus.

Le Titulaire UAP aura alors 12 mois pour faire sa demande de rachat d'UAP. L'approbation du Conseil est requise pour toute exception.

Lors de la survenance d'un Événement de rachat UAP et à la Date du rachat UAP, la Société remet ou s'assure du versement au Titulaire UAP (ou sa succession) une somme en espèces représentant le nombre de UAP applicable multiplié par le Pourcentage de performance multiplié par la Valeur UAP à la Date de rachat UAP, qui est égal au cours de clôture moyen auquel les Actions ont été négociées à la TSX pour les cinq (5) jours de séance précédant immédiatement la date à laquelle la Valeur UAP doit être déterminée, le tout moins les retenues fiscales applicables.

Si l'Événement de rachat UAP survient à un moment autre que le dernier jour d'une année de programme, le nombre de UAP du Titulaire UAP sera calculé au pro rata i) du nombre d'années de programme terminées pour chaque Période de performance et ii) pour les années de programme incomplètes, le total des jours du début de l'année de programme à la Date de rachat UAP divisé par 365. Nonobstant ce qui précède, tout bénéfice payable à un Titulaire UAP américain qui est un employé déterminé devra être reporté et selon les exigences du Code article 409A et des exigences s'y rattachant, au besoin, excepté qu'en aucun cas le paiement découlant du rachat des unités ne doit être reporté au-delà de la fin de l'année civile suivant l'année de retraite ou de cessation d'emploi.

Lors de la survenance d'un Événement de rachat UAP pour un Titulaire UAP particulier, les UAP créditées au compte de ce Titulaire UAP ne lui accordent aucun droit autre que le droit de recevoir le montant déterminé en espèces, et ces UAP seront automatiquement annulées suite au paiement intégral de ce montant. Sauf dans le cas de la survenance d'un Événement de rachat UAP, toute UAP qui n'est pas acquise étant donné que le Titulaire UAP n'est plus un employé de la Société à la Date de rachat UAP, est alors annulée. À la fin de son emploi, un Titulaire UAP perd les droits aux UAP non acquises.

MODIFICATION ET DISSOLUTION DU PROGRAMME UAP

Le Programme UAP peut être modifié ou dissous (incluant, sans s'y limiter, pour suspendre ou limiter le droit d'un Titulaire UAP de choisir de participer au programme) en tout temps et de temps en temps par le Conseil pourvu que cette modification ou dissolution ne contrevienne pas, de quelque manière que ce soit, aux droits des Titulaires UAP en vertu des UAP précédemment créditées au compte d'un Titulaire UAP. Lorsque le régime est dissous, les UAP demeurent en cours jusqu'à ce qu'un Événement de rachat UAP se produise, à moins qu'un changement de contrôle survienne et que le Conseil détermine, en toute bonne foi, en dissolvant le UAP en raison du changement de contrôle, qu'il ne serait pas approprié que les UAP demeurent en cours, et la dissolution constituerait un Événement de rachat UAP.

8.8 | RÉMUNÉRATION INDIRECTE

RÉGIME DE RETRAITE

Les CSI, sauf M. Peter Sephton, participent au régime à cotisations déterminées de la Société. M. Peter Sephton ne participe pas à un régime de retraite de la Société.

Au Canada, les membres de la haute direction participent à deux régimes à cotisations déterminées, un enregistré et un non enregistré. La cotisation totale de la Société aux deux régimes correspond à 10 % du salaire de base du membre de la haute direction.

Les employés de la Société qui travaillent aux États-Unis participent à un régime enregistré en vertu de l'Internal Revenue Code et connu sous le vocable 401(k) (« Régime 401(k) »). Le Régime 401(k) permet au participant d'épargner pour la retraite et de différer l'impôt sur les revenus sur le bénéfice jusqu'à la retraite. La Société souscrit au Régime 401(k) de chaque employé admissible une somme représentant 50 % à celle contribué par le cadre supérieur jusqu'à concurrence de 3 % de son salaire de base. Les cadres supérieurs participent à un régime supplémentaire de retraite pour lequel la Société souscrit une somme égale à celle contribué par le cadre supérieur jusqu'à un total maximum de 15 000 \$ US.

Les cadres supérieurs désignés de FinishMaster, Inc. participent à un programme non admissible à cotisations déterminées fournissant les cotisations annuelles de la Société jusqu'à concurrence de 10 % du salaire de base, incluant toute cotisation faite par la Société à tout autre régime de retraite parrainé par la Société.

ASSURANCE COLLECTIVE ET AVANTAGES SOCIAUX

Les cadres supérieurs de la Société bénéficient, au même titre que les autres employés, d'une couverture pour les assurances personnelles (médicale¹², dentaire, assurance invalidité de longue durée, assurance vie, d'un bilan de santé annuel), de privilèges pour l'achat de pièces distribuées par la Société et destinées à un usage personnel et des autres avantages sociaux offerts par la Société à ses employés.

8.9 | ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le Comité fait les recommandations au Conseil sur la rémunération des cadres supérieurs de Uni-Sélect, soumet les objectifs des programmes d'incitatifs à court et à long termes, c'est-à-dire financiers et spécifiques, et approuve l'évaluation soumise de la performance de chaque CSI. Le Conseil est l'autorité ultime en matière de rémunération des CSI de Uni-Sélect et des changements à la politique de rémunération.

Le président et chef de la direction soumet les objectifs qu'il prévoit réaliser et sur la base desquels le président du Conseil évaluera sa performance et, en tant que membre de l'équipe de Direction, chaque CSI complète le même processus avec le président et chef de la direction. Les objectifs sont revus par le Comité et soumis au Conseil pour approbation.

Le président du Conseil fait l'évaluation du président et chef de la direction et ce dernier, à son tour, évalue la performance de chaque CSI par rapport à ses objectifs respectifs. Le président du Conseil et le président et chef de la direction soumettent leur évaluation au Comité pour examen et ce dernier, par la suite, soumet ses recommandations au Conseil pour approbation. Les CSI ne jouent aucun rôle dans l'attribution de leur rémunération hormis discuter de leur performance dans l'atteinte de leurs objectifs déterminés.

Le Comité s'appuie sur des éléments quantifiables et son jugement pour fixer la rémunération des CSI. Le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques qui ne sont pas quantifiables requiert une évaluation individuelle par les membres du Comité. Le Comité est d'avis que l'utilisation de mesures exclusivement quantifiables ne permet pas une évaluation adéquate de la performance d'un cadre supérieur, et qu'il est plus judicieux d'utiliser un mélange d'objectifs quantifiables et d'objectifs qui requièrent une évaluation personnalisée. Le Comité s'assure que la rémunération globale des CSI reflète les principes directeurs convenus plus tôt dans ce RD&A et demeure alignée à la performance financière de la Société.

Tous les CSI sont évalués soit par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil. Le Conseil est l'autorité ultime sur les questions de rémunération des CSI.

¹² Aux États-Unis, les programmes de couverture médicale sont revus pour satisfaire aux nouvelles normes à la suite de la réforme des soins de santé.

8.10 | CONTRATS D'EMPLOI, CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Société a conclu un contrat d'emploi avec les quatre membres de la haute direction visés suivants : M. Henry Buckley a conclu un contrat d'emploi avec la Société en juillet 2014, M. Eric Bussièrès a conclu un contrat d'emploi avec la Société en octobre 2015, M. Peter Sephton a conclu un contrat d'emploi avec la Société en juin 2017 et M. Brent Windom a conclu un contrat d'emploi avec la Société en mai 2017, comme il est décrit ci-après.

CESSATION D'EMPLOI

Les programmes et politiques d'indemnités de départ de la Société ont été élaborés afin de faciliter la transition en matière d'emploi, sont conformes aux exigences légales applicables et en ligne avec les pratiques actuelles du marché. Advenant, le congédiement pour cause d'un membre de la haute direction visé, ce dernier perdrait ses droits aux indemnités de départ et de cessation d'emploi, soit :

- Boni prévu au programme d'incitatifs à court terme;
- Droits aux UAP octroyées préalablement et non acquises du Programme UAP; et
- Droits aux options non acquises du régime d'options d'achat d'Actions.

Le contrat d'emploi de M. Buckley prévoit que dans le cas d'une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, M. Buckley recevra une indemnité de départ représentant dix-huit (18) mois de rémunération globale (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé, plan d'intéressement à long terme ciblé, allocation de voiture et avantages).

Le contrat d'emploi de M. Bussièrès prévoit qu'advenant une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, M. Bussièrès recevra une indemnité de départ représentant douze (12) mois de rémunération annuelle (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé, allocation pour véhicule et avantages).

Le contrat d'emploi de M. Sephton prévoit qu'advenant une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, M. Sephton recevra une indemnité de départ représentant douze (12) mois de rémunération annuelle (salaire de base et avantages).

Le contrat d'emploi de M. Windom prévoit qu'advenant une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, M. Windom recevra une indemnité de départ représentant dix-huit (18) mois de rémunération annuelle (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé et allocation pour véhicule). De plus, si la cessation d'emploi survient dans les 18 premiers mois de l'emploi, toutes les UAP octroyées dans le cadre de sa prime de signature seront rachetées.

CHANGEMENT DE CONTRÔLE

En outre, le contrat d'emploi de M. Buckley prévoit que dans le cas où la Société est soumise à un changement de contrôle¹³ et, si dans les douze (12) mois à compter de ce changement de contrôle, M. Buckley démissionne de son emploi, M. Buckley recevra aussi une indemnité de départ représentant dix-huit (18) mois de sa rémunération globale (telle que décrite ci-dessous). L'entente prévoit des engagements de non-concurrence et de non-sollicitation (clients et employés) par M. Buckley pour une période de douze (12) mois après la fin de son emploi, de même que des engagements de confidentialité.

La Société a signé des ententes avec les CSI qui accordent des avantages aux CSI lors d'un changement de contrôle de la Société et d'une cessation d'emploi¹⁴ dans les dix-huit (18) mois suivant le changement de contrôle. Aucun avantage spécifique ne s'applique dans le cas d'un changement de contrôle de la Société sans une cessation d'emploi. Ces ententes avec les CSI viendront à échéances en février 2020 et incluent un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation (clients et employés) de la part des CSI pour une période de vingt-quatre (24) mois après la fin de l'emploi incluant un engagement de confidentialité. L'indemnité de départ représente vingt-quatre (24) mois du salaire annuel du CSI (salaire de base, bonis cibles à court terme, contribution au régime de retraite et allocation pour véhicule). Un programme de transition de carrière, des services de planification financière et une couverture de soins de santé sont également d'autres avantages dont les CSI peuvent bénéficier.

De plus, le Régime d'options prévoit que les options deviennent immédiatement acquises dans le cas d'une offre pour l'acquisition d'au moins 66 ⅔ % des Actions émises et en circulation de la Société. De manière similaire, le Programme UAP prévoit que les unités deviennent immédiatement acquises en cas de changement de contrôle de la Société. Aussi, à la dissolution du Programme UAD en cas de changement de contrôle de la Société, le Programme UAD prévoit que les UAD deviennent immédiatement acquises pour tout citoyen ou résident américain non assujéti à l'impôt canadien. Enfin sous les Régimes de retraite (rubrique 8.8 *Rémunération indirecte*), toutes les prestations accumulées par les CSI en relation avec leurs années de service créditées jusqu'à la date d'un changement de contrôle deviennent totalement acquises.

¹³ Un changement de contrôle signifie i) une acquisition par toute personne, entité ou groupe affilié des actions émises et en circulation de la Société représentant plus de 50 % de la totalité des droits de vote représentés par les actions avec droit de vote en circulation de la Société, à l'exception d'une acquisition par un régime d'avantages sociaux (ou fiducie liée) parrainé ou maintenu par la Société, ii) l'exécution d'une fusion ou d'un regroupement de la Société avec une autre entité, autre qu'une fusion ou un regroupement où les actions à droit de vote de la Société en circulation immédiatement avant ladite opération continueraient de représenter (soit en demeurant en circulation ou en étant converties en actions à droit de vote de l'entité survivante) plus de cinquante (50) % du total de voix des actions en circulation à droit de vote de la Société ou de l'entité survivante immédiatement après ladite opération, iii) l'exécution d'une vente, d'une location ou autre disposition par la Société de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société, ou iv) les actionnaires de la Société prennent (ou incitent la Société à prendre) toute action occasionnant un changement de 50 % ou plus des administrateurs du Conseil d'administration (autre qu'un changement dans la composition du Conseil d'administration découlant de départs à la retraite ou de démissions des membres du Conseil dans le cours normal des activités).

¹⁴ Si un changement de contrôle survient et que le CSI met fin à son emploi pour de « bonnes raisons », l'indemnité de départ sera payable. Bonnes raisons signifient tout changement significatif aux conditions de l'emploi du CSI (sans son consentement) et incluent, sans s'y limiter i) une attribution de fonctions largement incompatibles avec les tâches actuelles du CSI, ii) une baisse de son salaire annuel de base, iii) une terminaison de tout programme de rémunération incitatif, à court terme et à long terme, qui affecterait de façon importante la rémunération globale cible du CSI, et iv) tout motif qui constituerait l'équivalent d'un congédiement déguisé par un tribunal compétent.

INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le tableau suivant détaille, au 31 décembre 2017, les divers scénarios des indemnités payables à tous les CSI¹ prévues lors de cessation d'emploi ou de changement de contrôle (les exceptions sont décrites ci-dessous²) :

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	RETRAITE	CONGÉDIEMENT POUR MOTIFS SÉRIEUX/DÉMISSION	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX APRÈS CHANGEMENT DE CONTRÔLE
Salaire de base	Cessation du versement en date du départ à la retraite	Cessation du versement en date du congédiement ou de la démission	Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussièrès recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois de salaire annuel Advenant le congédiement sans motif sérieux, Peter Sephton recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois de salaire annuel Advenant le congédiement sans motif sérieux, Brent Windom recevra un versement forfaitaire équivalent à 18 mois de salaire annuel	Montant forfaitaire payé équivalent à 24 mois de salaire annuel du CSI si congédié dans les 18 mois suivant la date du changement de contrôle, vente des actifs ou changement important aux modalités d'emploi
Incitatifs à court terme annuels	Reçoit un paiement proportionnel à la tranche de l'exercice écoulé et en date du départ à la retraite, payé à la fin de l'année	Fin de l'admissibilité en date du congédiement ou de la démission et aucun paiement	Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussièrès recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois d'incitatifs à court terme Advenant le congédiement sans motif sérieux, Brent Windom recevra un versement forfaitaire équivalent à 18 mois d'incitatifs à court terme	Montant forfaitaire payé équivalent à 24 mois des incitatifs à court terme annuel si congédié dans les 18 mois suivant la date du changement de contrôle, vente des actifs ou changement important aux modalités d'emploi
Unités d'actions différées	Rachat obligatoire au plus tard avant la fin de l'année civile suivant la date du départ à la retraite	Rachat dans les meilleurs délais suite au congédiement ou la démission	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement ³
Unités d'actions de performance	Rachat obligatoire dans les 90 jours ou, si la date effective du départ à la retraite est après le 1 ^{er} juillet, dans les 90 jours suivant la fin de l'année d'exercice du régime.	Perte de tous les droits non acquis des UAP au moment du congédiement ou de la démission	Perte de tous les droits non acquis des UAP au moment du congédiement Advenant le congédiement sans motif sérieux, les UAP attribuées à Brent Windom dans le cadre de sa prime de signature seront rachetées	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais dès que survient le changement de contrôle
Régime d'options d'achat d'actions	Toutes les options détenues au moment de la retraite deviennent acquises. Exercice obligatoire dans les 180 jours de la date du départ à la retraite ou à toute date ultérieure déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Tous les droits rattachés à l'exercice des options en cours au moment du congédiement prennent fin à la date du congédiement. Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant la date de démission ou à toute date ultérieure déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant le congédiement ou à toute date déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Options deviennent immédiatement acquises advenant une offre d'au moins 66 ⅔ % des actions émises et en circulation de la Société
Avantages	Prendent fin à la date du départ à la retraite	Fin de l'admissibilité en date du congédiement ou de la démission	Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussièrès recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois d'avantages Advenant le congédiement sans motif sérieux, Peter Sephton recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois d'avantages Advenant le congédiement sans motif sérieux, Brent Windom recevra un versement forfaitaire équivalent à 18 mois d'avantages	Régime de retraite devient acquis et se poursuivra pour une période additionnelle de 24 mois. Assurances maladie et dentaire sont reconduites pour une période de 24 mois après le congédiement, sauf pour l'invalidité courte et longue durée
Avantages indirects	Prendent fin à la date du départ à la retraite	Prendent fin à la date du congédiement ou de la démission	Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussièrès recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois d'avantages indirects	Recevra pour une période de 18 mois les services d'un programme de transition de carrière, de planification financière, etc.

¹ Certains montants ne prennent pas en considération les avantages qui pourraient être pris en compte selon la common law et le droit civil.

² Pour Henry Buckley, les indemnités suite à une cessation d'emploi ou un changement de contrôle payables au 31 décembre 2017 sont comme suit :

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX APRÈS CHANGEMENT DE CONTRÔLE
Salaires de base	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois de salaire de base	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois de salaire annuel global
Inciutatifs à long terme	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois d'inciutatifs à long terme	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois d'inciutatifs à long terme
Inciutatifs à court terme annuels	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois d'inciutatifs à court terme	Montant forfaitaire payé équivalent à 18 mois d'inciutatifs à court terme
Unités d'actions différées	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement
Unités d'actions de performance	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement	Rachat dans les meilleurs délais dès que survient le changement de contrôle
Régime d'options d'achat d'actions	Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant le congédiement	Options deviennent immédiatement acquises advenant une offre d'au moins 66 % des actions émises et en circulation de la Société
Avantages	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois des avantages	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois des avantages
Avantages indirects	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois des avantages indirects	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois des avantages indirects

³ Pour les citoyens ou résidents américains non assujettis à l'impôt canadien, rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite à la dissolution du programme lors d'un changement de contrôle.

PAIEMENTS ESTIMÉS AUX CSI LORS D'UNE CESSATION D'EMPLOI OU D'UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le tableau ci-dessous reflète l'estimation croissante¹ des sommes qui pourraient être payées en indemnité à chacun des CSI advenant leur cessation d'emploi sous divers scénarios. Les montants indiqués sont calculés sur la base d'une cessation d'emploi ayant une date effective du 31 décembre 2017 en regard de chacun des scénarios et inclus toute autre somme estimée qui leur serait payée au moment de la cessation d'emploi. Le montant réel qu'un CSI pourrait recevoir ne peut être calculé qu'au moment de la cessation d'emploi. Plusieurs facteurs pourraient influencer le montant des avantages et le montant exact payé pourrait s'avérer supérieur ou inférieur à celui reproduit ci-dessous. À l'exception de Steve Arndt, ces montants prennent en considération les avantages qui pourraient être dus selon le droit commun et le droit civil.

ÉVÉNEMENT	HENRY BUCKLEY (\$) ²	ERIC BUSSIÈRES (\$)	PETER SEPHTON (\$) ²	BRENT WINDOM (\$) ²	STEVE ARNDT (\$) ²
Retraite	-	-	-	-	-
Congédiement pour motifs sérieux / démission	-	-	-	-	-
Congédiement sans motif sérieux ³					
Indemnité de départ	3 700 352	504 000	611 215	1 207 046	-
Rémunération en titres de participation ⁴	-	-	-	312 828	-
Valeur différentielle des prestations de retraite	113 161	31 500	-	-	-
Valeur différentielle des prestations de retraite	34 910	18 000	8 289	33 948	-
Toute autre rémunération	-	-	-	-	-
TOTAL	3 848 423	553 500	619 504	1 553 822	-
Congédiement sans motif sérieux suite à un changement de contrôle					
Indemnité de départ	3 700 352	1 008 000	1 955 889	1 609 395	1 710 023
Rémunération en titres de participation ³	-	-	-	-	-
Valeur différentielle des prestations de retraite	113 161	63 000	-	100 587	106 876
Valeur différentielle des prestations de retraite	73 410	77 847	81 943	87 112	141 605
Toute autre rémunération	-	-	-	-	-
TOTAL	3 886 923	1 148 847	2 037 832	1 797 094	1 958 504

¹ La valeur estimée croissante vise les indemnités de départ qui auraient été payées. Aucune valeur croissante du régime de retraite ne serait payable quelle que soit la raison du congédiement.

² Tous les montants sont convertis en UAD avec le taux de change du 31 décembre 2017 de 1,25734 pour MM. Buckley, Windom et Arndt et de 1,69752 pour M. Sephton.

³ Advenant le congédiement sans motif sérieux d'un CSI le 31 décembre 2017, le CSI aurait eu droit à l'acquisition anticipée de toute rémunération à base d'actions (excluant les UAD) déjà octroyée durant les exercices antérieurs à 2017.

⁴ Les UAD sont octroyées selon le programme d'inciutatifs à court terme qui prévoit qu'un CSI doit choisir de recevoir un minimum de 30 % en UAD jusqu'à ce que les critères des Lignes directrices concernant la propriété d'actions soient respectés. À la date du congédiement, sans motif sérieux ou autrement, le CSI ne recevra que la valeur nominale de ses UAD.

8.11 | RÉMUNÉRATION ET RISQUE

Le Comité est d'avis que l'ensemble de la rémunération des CSI est équilibré pour faire face aux risques potentiels pouvant découler d'agissements qui seraient de nature à maximiser la rémunération sans égard aux risques assumés par la Société.

Nous croyons que les mesures suivantes imposent des limites appropriées afin d'éviter les risques ou paiements inappropriés :

- 1 les paiements de rémunération sont plafonnés pour instaurer des limites maximales de paiements;
- 2 les objectifs atteints doivent être maintenus sur une certaine période avant que ceux-ci soient payés ou récompensés. Ces dispositions pour les réalisations atteintes font partie intégrante d'un programme d'incitatifs à long terme;
- 3 révision annuelle des objectifs et des jalons de nos programmes et régimes d'incitatifs à long terme pour assurer le maintien de la pertinence et l'applicabilité;
- 4 évaluation des mesures des programmes de rémunération variable pour confirmer l'équilibre des objectifs entre les programmes atténuant de cette façon les risques excessifs; et
- 5 politique limitant le pouvoir sur les dépenses. Le Conseil a en place des politiques qui limitent les dépenses qui peuvent être faites aux différents niveaux de l'organisation.

8.12 | POLITIQUE ANTI-COURETURE

Cette politique est décrite à la rubrique 6.5.

8.13 | RAPPORT DU COMITÉ

À la suite de la revue de la structure de la rémunération des cadres supérieurs réalisée en 2015, le Comité soumet que la rémunération des CSI est adéquate lorsque l'on considère la taille de Uni-Sélect, son secteur d'activités et le rendement de l'avoire de ses actionnaires. Le Comité est satisfait que la politique actuelle de rémunération, des programmes et niveaux de rémunération sont correctement liés à la performance de la Société, aux intérêts des actionnaires et respectent les pratiques concurrentielles du marché.

9 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

9.1 | FAITS SAILLANTS 2017

La Société a :

- 1 Réalisé des ventes totalisant 1 448,3 millions de dollars américains;
- 2 Le 7 août 2017, la Société a acquis la totalité des actions de PA Topco Limited faisant affaires sous la dénomination The Parts Alliance au Royaume-Uni, une acquisition transformationnelle pour la Société qui acquiert un troisième pilier de croissance;
- 3 Réalisé neuf acquisitions, quatre sous FinishMaster, Inc. et quatre sous les Produits automobiles Canada et une sous The Parts Alliance UK;
- 4 Continué le déploiement de son réseau de points de vente sous la bannière Produits automobiles Canada; et
- 5 Élargi son réseau à 188 magasins corporatifs (182 magasins corporatifs et six nouveaux magasins).

9.2 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant donne le détail de la rémunération annuelle de chaque CSI pour les exercices financiers de 2015, 2016 et 2017. L'information sur la rémunération payée au cours des années antérieures et les autres renseignements déposés auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières sur SEDAR peuvent être consultés à sedar.com.

NOM ET POSTE PRINCIPAL	ANNÉE	SALAIRE	ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS ¹	ATTRIBUTIONS À BASE D' OPTIONS ²	RÉMUNÉRATION EN VERTU D' UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES		VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE	TOUTE AUTRE RÉMUNÉRATION	RÉMUNÉRATION TOTALE
					PLAN INCITATIF ANNUEL À COURT TERME (PAYÉ COMPTANT)	PLAN INCITATIF À LONG TERME			
					(\$)	(\$)			
Henry Buckley Président et chef de la direction	2017	745 175	597 693	450 058	303 353	-	74 518	131 734 ³	2 302 531
	2016	640 379	625 003	450 755	406 578	-	64 038	141 621 ³	2 328 374
	2015	608 191	273 202	372 997	637 472	-	58 861	141 575 ³	2 092 298
Eric Bussièrès Chef de la direction financière	2017	319 442	141 950	82 500	122 050	-	31 944	18 000	715 886
	2016	296 647	132 375	78 375	126 000	-	29 665	12 835	675 897
	2015	21 238	-	-	-	-	1 096	250 987 ⁴	273 321
Peter Sephton Président et chef de la direction, Produits automobiles Europe	2017	238 320	-	1 799 496	-	-	-	-	2 037 816 ⁵
	2016	-	-	-	-	-	-	-	-
	2015	-	-	-	-	-	-	-	-
Brent Windom Président et chef de l'exploitation, Produits automobiles Canada	2017	230 412	590 595	-	213 414	-	23 041	322 001 ⁶	1 379 463
	2016	-	-	-	-	-	-	-	-
	2015	-	-	-	-	-	-	-	-
Steve Arndt Président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.	2017	541 432	195 461	195 461	27 587	-	54 143	20 136	1 034 220 ⁷
	2016	508 025	286 970	194 813	215 032	-	50 802	13 961	1 269 603 ⁷
	2015	488 274	316 051	225 786	335 512	-	48 827	11 634	1 426 084 ⁷

¹ Pour 2017 et 2016, le tableau inclut la valeur des UAD octroyées pour l'année et la juste valeur à la date de l'octroi annuel des unités d'actions de performance accordées en 2017 et en 2016 selon le plan incitatif à long terme (PILT) de la Société, tel que reproduit dans le tableau ci-dessus, qui reflète un taux d'évaluation de 100 % pour les unités d'actions de performance basé sur le temps. Le taux de compensation utilisé est conforme aux tests empiriques de compensation des programmes de performance. Le taux de compensation a été appliqué à la valeur de l'octroi calculé sur la base d'un prix par action de 29,638 \$ pour l'octroi de janvier 2017, de 28,582 \$ pour l'octroi de juillet 2017 et de 33,942 \$ pour l'octroi de janvier 2016. Le prix par action au moment de l'octroi est égal au cours moyen par Action à la TSX sur la période de cinq jours de séance consécutifs qui précède la date de l'octroi. La juste valeur des unités d'actions de performance était de 450 058 \$ en 2017 et de 450 755 \$ en 2016 pour Henry Buckley, de 82 500 \$ en 2017 et de 78 375 \$ en 2016 pour Eric Bussièrès, de 500 056 \$ en 2017 pour Brent Windom et de 195 461 \$ en 2017 et de 194 813 \$ en 2016 pour Steve Arndt. Pour 2015, les montants sous cette rubrique représentaient la portion du boni à court terme attribuable en 2015 accordé comme UAD au moment de l'approbation de tel boni selon le programme de UAD et des Lignes directrices concernant la propriété d'actions de la Société. Voir la rubrique 8.6 *Rémunération directe – Incitatifs à court terme* pour la description complète du programme de UAD. Les paiements de UAP accordés selon le programme mis en place en 2012 sont également inclus.

² Pour 2017 et 2016, la juste valeur des options octroyées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options treillis binomial en fonction des hypothèses suivantes :

Rendement en dividendes (%)	1,10 (1,18 en 2016)
Volatilité prévue (%)	26,65 (25,04 en 2016)
Taux sans risque (%)	0,78 (1,27 en 2016)
Durée prévue (années)	4,75 (4,75 en 2016)

Pour M. Sephton, la juste valeur des options octroyées en août 2017 a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options treillis binomial en fonction des hypothèses suivantes :

Rendement en dividendes (%)	1,12
Volatilité prévue (%)	26,78
Taux sans risque (%)	0,78
Durée prévue (années)	4,75

La juste valeur comptable des options octroyées en 2017 était de : 440 213 \$ pour M. Henry Buckley, 80 698 \$ pour M. Eric Bussièrès, 2 024 812 \$ pour M. Peter Sephton et 191 186 \$ pour M. Steve Arndt. L'écart entre la juste valeur comptable et la juste valeur à la date d'octroi des options indiquée dans cette colonne est de 9 845 \$ pour M. Henry Buckley, 1 802 \$ pour M. Eric Bussièrès, (225 316 \$) pour M. Peter Sephton et 4 275 \$ pour M. Steve Arndt. L'écart entre la juste valeur comptable et la juste valeur à la date d'octroi des options indiquée dans cette colonne est dû au choix des modèles utilisés (modèle treillis binomial pour le calcul de la juste valeur des options octroyées par opposition au modèle trinomial Hull-White pour le calcul de la juste valeur comptable et à l'utilisation de différents facteurs et de différentes hypothèses.

En 2015, la juste valeur des options acquises a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options Trinomial en fonction des hypothèses suivantes :

Rendement en dividendes annuel prévu	1,98 %	Taux sans risque	1,4248 %
Volatilité annuelle prévue	26,24 %	Durée prévue en années	7

³ Y compris les frais de subsistance qui, à compter de 2017, sont remboursés jusqu'à un maximum de 74 000 \$ net, soit un montant de 110 134 \$ en 2017, un montant net de 82 000 \$ ou 126 021 \$ brut en 2016 et un montant net de 84 000 \$ ou 125 975 \$ brut en 2015, ainsi que de l'allocation de voiture.

⁴ Comprend une prime de signature conformément au contrat d'emploi de M. Eric Bussièrès d'un montant de 250 000 \$.

⁵ Tous les montants pour M. Peter Sephton sont convertis en dollars canadiens au cours du change de 1,6724 pour 2017.

⁶ Comprend une prime de signature conformément au contrat d'emploi de M. Brent Windom d'un montant de 304 733 \$, ainsi que des allocations de logement et de voiture.

⁷ Tous les montants pour M. Steve Arndt sont convertis en dollars canadiens au cours du change de 1,2982 pour 2017, 1,3255 pour 2016 et 1,2781 pour 2015.

9.3 | ATTRIBUTION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE¹

NOM	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ²	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS - GAINS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ³	ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ⁴	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES – VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE ⁵
	\$	\$	\$	\$
Henry Buckley	409 169	-	590 994	303 353
Eric Bussières	2 347	-	-	122 050
Peter Sephton	-	-	-	-
Brent Windom	-	-	-	213 414
Steve Arndt	421 046	-	327 477	27 587

¹ En date du 31 décembre 2017.

² Le montant représente la valeur globale en dollars qui aurait été réalisée si les options avaient été exercées à la date d'acquisition, sur la base de la différence entre le cours de clôture des Actions à la TSX et le prix d'exercice à la date d'acquisition.

³ Le montant représente la valeur globale en dollars réalisée à l'exercice, sur la base de la différence entre le cours de clôture des Actions à la TSX à la date d'exercice et le prix d'exercice.

⁴ Le montant représente la valeur globale en dollars réalisée à l'acquisition des UAP octroyées en 2015.

⁵ Paiements du régime incitatif annuel à court terme.

9.4 | TABLEAU DE LA BONIFICATION À COURT TERME LIÉE À L'OBJECTIF FINANCIER

Afin qu'une bonification à court terme en fonction de l'objectif financier soit accordée, le Conseil d'administration de Uni-Sélect établit un seuil minimum à être atteint, établi pour 2017 au BPA¹ ajusté de 1,42 \$.

NOM	CIBLE BONIFICATION		BONIFICATION MAXIMALE	CIBLE BONIFICATION	BONIFICATION MAXIMALE	PAIEMENT ²
	Objectif financier	Objectif spécifique				
	%	%	%	\$	\$	\$
Henry Buckley	80	10	170	701 028	1 324 164	450 988 ³
Eric Bussières	50	10	110	189 000	346 500	181 500 ³
Peter Sephton	50	10	110	361 243	662 278	-
Brent Windom	50	10	110	311 568	571 208	303 953
Steve Arndt	50	10	110	331 049	606 923	27 587

¹ Ces ajustements correspondent, entre autres, à la restructuration et autres charges, les dépréciations et les frais de transactions liés à la vente des actifs nets, déduction faite des taxes.

² Une partie de la bonification est versée en espèces comme il est indiqué dans le Tableau 9.2 à la colonne « Plan incitatif annuel à court terme (payé comptant) ». La tranche restante est versée en UAD d'un montant de 147 635 \$ pour M. Henry Buckley, de 59 450 \$ pour M. Eric Bussières et de 90 539 \$ pour M. Brent Windom. Toute la bonification de M. Steve Arndt a été versée en espèces car il a atteint la cible au titre des Lignes directrices concernant la propriété d'actions le 31 décembre 2017.

³ Pour MM. Buckley et Bussières, le paiement comprend les bonis discrétionnaires indiqués ci-après.

Suite aux efforts concertés dans le cadre de l'acquisition de The Parts Alliance, le Conseil a octroyé les bonis discrétionnaires suivants aux CSI, qui ont été remis, quant à deux-tiers, en espèces et, quant à un tiers, en UAD pour tenir compte de l'incidence à long terme de l'acquisition de The Parts Alliance :

NOM	BONI DISCRÉTIONNAIRE ¹
	\$
Henry Buckley	375 000
Eric Bussières	150 000
Peter Sephton	-
Brent Windom	-
Steve Arndt	-

¹ Le boni discrétionnaire est inclus dans le paiement total affiché au tableau de la rubrique 9.4 ci-dessus.

TABLEAU DES BONIS À COURT TERME LIÉS AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques établis au début de l'année 2016 pour les CSI étaient liés à l'accomplissement de certaines activités stratégiques et prioritaires au développement de la Société. Les objectifs et leur pondération sont réévalués annuellement par le comité des ressources humaines et de la rémunération. Ces objectifs peuvent inclure ceux de nature opérationnelle ou liés aux ressources humaines. La Société fixe régulièrement des objectifs ambitieux de sorte que la réalisation des objectifs spécifiques présente un défi significatif à ses cadres supérieurs.

Ce qui suit résume les objectifs opérationnels et en ressources humaines pour 2017 :

- 1 Objectifs opérationnels :** Intégrer efficacement les acquisitions aux États-Unis et au Canada. Continuer la mise en œuvre du système de points de vente « PartsWatch » dans les magasins corporatifs au Canada. Mettre en œuvre un processus d'opération complet et efficace pour l'acquisition de The Parts Alliance par l'équipe de direction.
- 2 Objectifs en ressources humaines :** Mettre en œuvre un processus formel pour la nomination d'un nouveau président et chef de l'exploitation pour les Produits automobiles Canada de la Société. Lancer le programme de perfectionnement de la Société de son segment américain. Poursuivre la planification de la relève pour tous les subordonnés directs du chef de la direction tout en assurant la planification pour les niveaux supérieurs.

9.5 | TABLEAU DU PROGRAMME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE (UAP)

Les CSI participent au Programme UAP et ont reçu les paiements décrits ci-dessous eu égard à leur détention d'unités et se sont vus octroyer le nombre d'unités de performance apparaissant vis-à-vis leur nom.

NOM	UNITÉS OCTROYÉES	UNITÉS OCTROYÉES	UNITÉS OCTROYÉES	RAMA ATTEINT POUR PAIEMENT	FACTEUR DE PERFORMANCE DE RAMA	VALEUR DU UAP ¹	PAIEMENT ²	PAIEMENT ³
	2015	2016	2017	2015 À 2017	2015 À 2017	2017	2016	2017
	#	#	#	%	%	\$	\$	\$
Henry Buckley	15 628	13 280	15 185	11,90	150	23,078	-	540 994
Eric Bussièrès	-	2 310	2 784	11,90	150	23,078	-	-
Peter Sephton	-	-	-	11,90	150	23,078	-	-
Brent Windom	-	-	17 496	11,90	150	23,078	-	-
Steve Arndt	9 460	5 740	6 595	11,90	150	23,078	249 093	327 477

¹ Calculé à la date de rachat (27 février 2018) pour les unités octroyées en 2015 pour la période de 2015-2017.

² Paiement des unités attribuées en 2014 pour la période 2014-2016, sur la base d'une valeur de l'UAP de 32,934 \$ pour 2016.

³ Paiement des unités octroyées en 2015 pour la période 2015-2017.

9.6 | PLAN DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau suivant énonce le plan de rémunération pour lequel des titres de participation de la Société sont autorisés à être émis, soit le régime d'option d'achat actuel de la Société, au 31 décembre 2017 :

CATÉGORIE DE PLAN	NOMBRE DE TITRES DEVANT ÊTRE ÉMIS LORS DE L'EXERCICE DES OPTIONS OU DES BONS OU DROITS EN CIRCULATION	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, BONS ET DROITS EN CIRCULATION	NOMBRE DE TITRES RESTANT À ÉMETTRE EN VERTU DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION (À L'EXCLUSION DES TITRES INDIQUÉS DANS LA COLONNE A)
	A	B	C
Plans de rémunération à base de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	906 359	26,51 \$	1 237 819
Plans de rémunération à base de titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs	s.o.	s.o.	s.o.
Total	906 359	26,51 \$	1 237 819

Le tableau suivant illustre pour chaque CSI toutes les attributions en cours pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

NOM	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS				ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS		
	NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS	EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES ¹	NOMBRE D' ACTIONS OU UNITÉS D' ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES) ²
	(#)	(\$)	DATE	(\$)	(#)	(\$)	(\$)
Henry Buckley	107 492	15,321	1 janvier 2022	1 406 963	28 465	808 691	590 904
	67 660	33,942	4 janvier 2023	-			
	69 023	29,638	3 janvier 2024	-			
Eric Bussières	11 764	33,942	4 janvier 2023	-	5 094	144 721	50 376
	12 653	29,638	3 janvier 2024	-			
Peter Sephton	312 001	28,838	7 août 2024	-	-	-	-
Brent Windom	-	-	-	-	17 496	497 061	-
Steve Arndt	14 886	11,450	1 ^{er} janvier 2020	252 467	12 335	350 437	499 235
	22 380	14,382	1 ^{er} janvier 2021	313 947			
	48 800	15,321	1 ^{er} janvier 2022	638 743			
	29 242	33,942	4 janvier 2023	-			
	29 977	29,638	3 janvier 2024	-			

¹ La valeur des options en jeu non exercées au 31 décembre 2016 s'élève à la différence entre le cours des Actions à la clôture au TSX (28,410 \$) en date du 31 décembre 2017 et le prix d'exercice.

² Les unités d'actions différées détenues en date du 31 décembre 2017 devront être rachetées selon certaines éventualités de rachat.

9.7 | TABLEAU DES VALEURS DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Les différents régimes de retraite disponibles pour les cadres supérieurs sont décrits à la rubrique 8.8 - *Rémunération indirecte – Régime de retraite*.

Le tableau suivant décrit les valeurs des cotisations déterminées pour chaque CSI au 31 décembre 2017 en vertu du régime de retraite à cotisations déterminées :

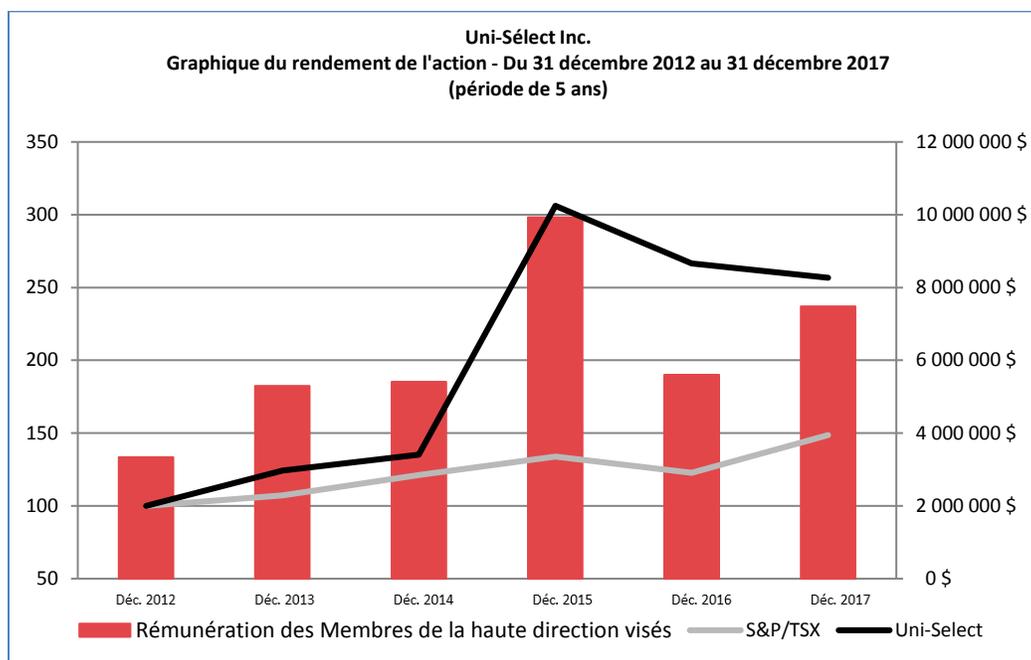
NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	MONTANT RÉMUNÉRATOIRE	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE
	(\$)	(\$)	(\$)
Henry Buckley	146 851	74 518	242 654
Eric Bussières	32 126	31 944	70 995
Peter Sephton	s.o.	s.o.	s.o.
Brent Windom	-	23 041	23 017
Steve Arndt ¹	1 337 826	54 143	1 401 093

¹ Pour M. Steve Arndt, la valeur accumulée au début de l'exercice a été convertie du dollar américain au 31 décembre 2016 au taux de 1,3453. Le montant compensatoire a été converti du dollar américain au taux de change moyen de 2017 de 1,2982. La valeur accumulée en fin d'exercice a été convertie du dollar américain au taux du 31 décembre 2017 de 1,2573.

10 | GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT

Le graphique ci-dessous illustre la fluctuation du pourcentage annuel du rendement cumulatif de l'avoir des actionnaires pour les actions de la Société par rapport au rendement cumulatif de l'indice S&P/TSX sur la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2017.

L'évaluation en fin d'année de chaque investissement est basée sur l'augmentation de la valeur de l'Action, ajustée des dividendes en espèces réinvestis à la date à laquelle ils ont été payés. Ces calculs ne prennent pas en considération les frais de courtage ou les taxes. Le rendement total de l'avoir des actionnaires de chaque investissement, mesuré soit en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année selon le graphique suivant.



Le tableau suivant détaille le rendement total cumulatif d'un placement de 100 \$:

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Uni-Sélect inc.	100	124,34	135,11	306,13	266,45	256,69
Indice composé S&P/TSX	100	112,99	124,92	114,53	138,67	151,28

Le tableau ci-dessus démontre que les Actions de Uni-Sélect ont généré un rendement cumulatif entre 2012 et 2017 de 257 %. Au cours des cinq dernières années, le rendement total de l'Action de Uni-Sélect a été sensiblement supérieur à l'Indice composé S&P/TSX, principalement attribuable à la vente de la quasi-totalité des actifs de Uni-Select USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc. en 2015.

Le tableau ci-dessous démontre la rémunération totale versée aux cinq CSI en poste à la fin de chaque exercice financier. À noter qu'exceptionnellement en 2015 ce montant représente les versements de sept CSI prenant en compte les chefs de la direction et chef de la direction financière et leurs successeurs qui étaient tous en poste durant l'exercice financier 2015. Ce qui explique en grande partie la réduction de 43 % en 2016 de la rémunération totale indiquée ci-dessous.

Le tableau suivant reflète la rémunération totale versée aux CSI qui étaient en fonction à la fin de chaque exercice financier :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rémunération totale des cinq CSI	3 335 477 \$	5 298 415 \$	5 411 762 \$	9 932 790 \$ ¹	5 588 036 \$	7 469 916 \$

¹ Pour 2015, le montant de la rémunération totale a été versé à sept CSI plutôt qu'à cinq.

De 2012 à 2017, le taux de croissance annuel composé de la rémunération des CSI était de 17 % comparativement au rendement total de l'avoir des actionnaires qui était de 21 %.

Au cours de l'année 2012, l'Action de Uni-Sélect a pris de la valeur pour les 6 premiers mois et subissait une baisse de juillet jusqu'à la fin de l'année découlant des conditions difficiles du marché et d'un rendement inférieur pendant que l'indice de référence montrait des gains. En 2013, la Société améliorait ses résultats sur la base d'une forte poussée vers la fin de l'année dépassant ainsi la progression de l'indice. En 2014, l'indice a régulièrement progressé durant toute l'année et pendant ce temps la valeur de l'Action de Uni-Sélect est demeurée alignée avec la tendance du marché enregistrée à la fin de 2014. Au cours de l'année 2015, essentiellement axée sur la vente de la quasi-totalité des actifs de Uni-Select USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc., le cours de l'Action de Uni-Sélect a plus que doublé et dépassé la progression de l'indice. En 2016 et en 2017, le rendement total du cours de l'Action de Uni-Sélect était en deçà de l'Indice composé S&P/TSX principalement en raison de certaines conditions du marché, d'une permutation d'une ligne de produits aux États-Unis et des investissements continus requis pour l'initiative de magasins corporatifs au Canada. Toutefois, au cours des cinq dernières années, le rendement total de l'Action de Uni-Sélect est demeuré sensiblement supérieur à l'Indice composé de S&P/TSX surtout en raison de la solide performance du cours de l'Action en 2015.

En date du 15 mars 2018, le cours de l'Action de Uni-Sélect et la valeur de l'indice de référence étaient respectivement de 197,78 et 147,08 comparativement à 256,69 et 151,28 au 31 décembre 2017.

11 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, les informations aux présentes sont fournies en date du 15 mars 2018. La Société n'est au courant d'aucune question qui pourrait être soumise à l'Assemblée autre que celles indiquées dans l'Avis de convocation. Si une question était régulièrement soumise à l'Assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration voteraient sur cette dernière au meilleur de leur jugement.

11.1 | DOCUMENTS DISPONIBLES

Uni-Sélect est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, par conséquent, elle est tenue de déposer ses états financiers annuels et une circulaire d'information de la Direction. Uni-Sélect dépose également une notice annuelle auprès des commissions des valeurs mobilières. L'information financière est fournie dans les États financiers annuels comparatifs de la Société et le Rapport de gestion en regard de son dernier exercice terminé. On peut obtenir des exemplaires de la présente Circulaire d'information de la Direction et de la plus récente version de la Notice Annuelle, du Rapport annuel et du Rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, et de ses États financiers intermédiaires déposés après le dépôt des derniers États financiers annuels, sans frais, sur le site Web de la Société à uniselect.com ou sur demande adressée au Secrétaire de la Société au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements de Uni-Sélect déposés auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales canadiennes sur SEDAR à sedar.com.

11.2 | PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

Les propositions des actionnaires visant l'Assemblée annuelle fixée pour la divulgation des états financiers pour la fin de l'exercice 2018 et autres questions, doivent être soumises au plus tard le 31 décembre 2018.

12 | APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire d'information de la direction.



M^e Louis Juneau
Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire

Boucherville (Québec)
Le 28 mars 2018

ANNEXE A – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTRODUCTION

La présente charte vise à établir les responsabilités spécifiques du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la direction. Les responsabilités établies aux présentes doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés dans le Code de déontologie de la société. La présente charte complète les chartes des autres comités du Conseil, ainsi que les descriptions de poste respectives de président du Conseil, des présidents de comités et de président et chef de la direction.

PARTIE I. STRUCTURE DU CONSEIL

1. COMPOSITION DU CONSEIL

Les administrateurs doivent être indépendants dans leur majorité. Le Conseil a pour objectif général de veiller à ce qu'il soit composé d'administrateurs dotés de formations et de qualités personnelles diverses, ainsi que de compétences et de connaissances qui ajoutent à la valeur de la société, et à ce que chaque administrateur s'efforce de s'acquitter de ses responsabilités au Conseil du mieux qu'il peut.

2. ÉLECTION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Les candidats à titre d'administrateurs sont initialement pris en considération et recommandés par le comité de régie d'entreprise et de nomination, approuvés par l'ensemble du Conseil et élus annuellement par les actionnaires de la société.

PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le Conseil doit nommer chaque année un président choisi parmi ses membres indépendants.

Il incombe au président du Conseil de veiller au fonctionnement efficace du Conseil et de ses comités et à ce que l'ordre du jour du Conseil lui permette de remplir ses fonctions. Les principales fonctions du président sont énoncées dans la description du poste élaborée par le Conseil et incluent la gestion efficace des affaires du Conseil conformément aux principes de régie d'entreprise, et l'évaluation adéquate de l'efficacité de la structure des comités ainsi que la qualité du travail de la direction présenté au Conseil afin de l'aider à prendre ses décisions. Le président du Conseil peut également être membre d'un comité du Conseil.

2. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Le président du Conseil désigne de temps à autre une personne qui peut être un administrateur, ou non, pour être secrétaire du Conseil. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Conseil et les remet au Conseil.

3. RÉUNIONS RÉGULIÈRES

Des réunions régulières prévues du Conseil doivent être tenues aux dates déterminées par le Conseil ou le président du Conseil pour discuter de questions d'intérêt, réunions auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants ne participent pas.

4. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Des réunions extraordinaires du Conseil peuvent être convoquées par le président du Conseil, par le président et chef de la direction ou par deux administrateurs, ou sur leur ordre.

5. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du comité présents en personne ou par téléphone ou au moyen d'un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

6. ORDRE DU JOUR

Le président du Conseil élabore et fixe l'ordre du jour du Conseil en collaboration avec les autres administrateurs et le secrétaire. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener aux réunions du Conseil sont, autant que possible, communiqués aux administrateurs suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen raisonnable. Chaque ordre du jour de réunion du Conseil comporte une période de discussion entre les administrateurs en l'absence des membres de la direction et des administrateurs non indépendants.

7. DÉLÉGATION

Le Conseil a le pouvoir de déléguer certaines de ses responsabilités aux comités du Conseil, s'il le juge approprié. Les responsabilités de ces comités sont énoncées dans leur charte, modifiée de temps à autre. En outre, le Conseil peut créer, au besoin, des comités *ad hoc* pour s'occuper d'autres questions. Le Conseil élabore une description du poste des présidents des comités.

8. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Conseil et ses comités peuvent engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la société, lorsqu'ils le jugent nécessaire ou souhaitable, pour conseiller le Conseil ou les comités de manière indépendante sur toute question. Le Conseil et ses comités ont le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers, ou de mettre fin à leur mandat, y compris le pouvoir exclusif de réviser les honoraires d'un consultant ou d'un conseiller et les autres conditions de son maintien en poste. Le Conseil a décidé que tout administrateur qui souhaite embaucher un conseiller externe aux frais de la société peut le faire à condition d'obtenir au préalable l'autorisation du président du Conseil.

PARTIE III. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

1. RESPONSABILITÉ PRINCIPALE ET AUTORITÉ PLEINE ET ENTIÈRE

Le Conseil est chargé de la supervision de la société, y compris de s'assurer de l'intégrité du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs, et de veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres cadres supérieurs créent une culture fondée sur l'intégrité dans l'ensemble de la société. La principale responsabilité du Conseil est de superviser la direction de la société de façon à promouvoir son succès à long terme afin d'optimiser sa valeur pour ses actionnaires. Le Conseil a une autorité pleine et entière. Toute responsabilité non déléguée à la direction ou à un comité du Conseil continue de relever du Conseil.

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, y compris les autorisations de dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Les obligations juridiques générales du Conseil sont décrites en détail à l'article 12 de la présente Partie III. Sous réserve de ces obligations juridiques et des statuts et des règlements généraux de la société, le Conseil demeure responsable de la gestion de ses propres affaires, y compris :

- a) planifier sa composition et sa taille;
- b) choisir son président;
- c) proposer des candidatures pour accession au Conseil, sur recommandation du comité de régie d'entreprise et de nomination;
- d) déterminer si chaque administrateur est indépendant;
- e) désigner des comités du Conseil et leurs administrateurs membres, et approuver leurs mandats respectifs et les limites du pouvoir délégué à chacun des comités;
- f) déterminer, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de régie d'entreprise et de nomination, la rémunération des administrateurs;
- g) évaluer, par le biais du comité de régie d'entreprise et de nomination, l'efficacité du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs dans l'exécution de leurs responsabilités;
- h) établir, par le biais du comité de régie d'entreprise et de nomination, un mécanisme de gouvernance d'entreprise approprié, y compris des directives et des pratiques pour veiller à ce que le Conseil fonctionne de manière indépendante de la direction.

3. ÉTABLISSEMENT ET EXAMEN DES CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL

Avant de nommer ou de désigner des personnes comme administrateurs, le Conseil :

- a) surveille, en collaboration avec le président du Conseil, la taille et la composition du Conseil et de ses comités pour garantir une prise de décision efficace;
- b) examine les connaissances et les compétences appropriées nécessaires au sein du Conseil dans son ensemble, en tenant compte des besoins du Conseil à court terme et de ses plans de relève à long terme et évalue quelles sont les compétences et les connaissances que possède chaque administrateur existant;
- c) élabore et met à jour une fois par an le plan à long terme en ce qui concerne la composition du Conseil, qui tient compte des caractéristiques de ses membres en ce qui concerne l'indépendance, l'âge, les connaissances, l'expérience et la disponibilité de service à la société, ainsi que les possibilités, les risques et la direction stratégique de la société.

Dans l'exercice de chacune de ces fonctions, le Conseil devrait prendre en considération les conseils et les commentaires du comité de régie d'entreprise et de nomination.

4. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Sur les recommandations du comité des ressources humaines et de la rémunération, le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) désigner le président et chef de la direction, et conseiller le président et chef de la direction dans l'exécution de ses fonctions;
- b) élaborer la description du poste du président et chef de la direction et élaborer et approuver les buts et objectifs de la société qu'il doit atteindre;
- c) évaluer le rendement du président et chef de la direction au moins une fois par an en fonction d'objectifs écrits, et déterminer et approuver la rémunération du président et chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- d) approuver un énoncé complet des principes, de la stratégie et des principes de rémunération du personnel de direction de la société;
- e) approuver certaines décisions qui concernent la haute direction, y compris :
 - i) la désignation et la destitution des cadres supérieurs;
 - ii) la rémunération et les avantages sociaux des cadres supérieurs;
 - iii) les contrats d'emploi, les conventions de conseil, de départ à la retraite et d'indemnité de licenciement et autres accords spéciaux proposés pour les cadres supérieurs;
 - iv) les objectifs annuels de rendement de l'entreprise et des unités fonctionnelles utilisés pour déterminer le régime d'intéressement ou les autres primes aux gestionnaires;
- f) veiller à ce que des programmes de planification de la relève et de perfectionnement des gestionnaires soient instaurés, y compris :
 - i) approuver le plan de relève du président et chef de la direction;
 - ii) dans le cas d'autres gestionnaires principaux, veiller à ce que soient instaurés des plans de relève et de perfectionnement de la direction; et
 - iii) superviser la haute direction;
- g) veiller à ce que les critères et les processus de reconnaissance, d'avancement, de perfectionnement et de désignation de la haute direction soient conformes aux besoins futurs de la société en matière de direction;
- h) favoriser les occasions de découvrir au sein de la société les employés qui ont le potentiel nécessaire pour devenir des membres de la haute direction, notamment au moyen de présentations au Conseil par ceux-ci ou par toute forme d'interaction avec eux;
- i) approuver certaines questions en ce qui concerne tous les employés, y compris :
 - i) le salaire annuel et les politiques ou régimes d'intéressement pour les employés;

- ii) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou modifications importantes dans les programmes existants;
- iii) les modifications importantes dans les régimes de retraite de la société;
- iv) les avantages sociaux importants accordés à des employés retraités, en plus des avantages sociaux qu'ils reçoivent conformément aux programmes de retraite et autres avantages sociaux approuvés.

5. STRATÉGIE ET PLANS

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) adopter une procédure et participer avec la direction à l'élaboration du plan stratégique de la société, qui sera soumis annuellement au Conseil pour approbation. Ce plan stratégique doit tenir compte, notamment, des tendances, des occasions et des risques de l'entreprise sur un horizon de trois à sept ans;
- b) approuver les budgets d'immobilisations et d'exploitation annuels afin que la société atteigne ses objectifs stratégiques et ses plans d'exploitation;
- c) approuver la participation de la société à des secteurs d'activités qui sont importants pour elle, ou le deviendront probablement, ou son retrait de ceux-ci;
- d) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération, s'ils diffèrent des plans stratégiques, d'immobilisations et d'exploitation susmentionnés;
- e) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- f) surveiller les progrès de la société en fonction de ses objectifs stratégiques, et réviser et modifier leur orientation en fonction de l'évolution des circonstances;
- g) examiner les évolutions récentes qui peuvent avoir une incidence sur la stratégie de la société et aviser la direction des nouvelles tendances et questions.

6. QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET À L'ENTREPRISE

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) prendre des mesures raisonnables pour garantir, par le biais du comité d'audit, l'intégrité et l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la société, notamment évaluer l'information fournie par la direction et autres (p. ex., les auditeurs internes et externes) au sujet de l'intégrité et de l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la société;
- b) examiner le rendement financier et d'exploitation en fonction des budgets et des objectifs;
- c) approuver les états financiers annuels et les résultats financiers trimestriels, ainsi que leur divulgation par la direction;
- d) déclarer les dividendes;

- e) approuver les opérations de financement, les modifications dans le capital-actions autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission de titres de créances, l'inscription d'actions et d'autres titres, l'émission de papiers commerciaux et de prospectus et les contrats de fiducie connexes;
- f) approuver la nomination de l'auditeur externe et approuver les honoraires de l'auditeur sur recommandation du comité d'audit;
- g) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes dans les relations bancaires;
- h) examiner en vue de leur approbation éventuelle toutes les modifications ou dérogations à la stratégie établie, aux budgets d'immobilisations et d'exploitation ou les questions de politique proposées par la direction qui divergent du cadre normal des affaires de l'entreprise;
- i) approuver les contrats, transactions et autres arrangements ou engagements importants qui sont de nature à avoir une incidence importante sur la société;
- j) approuver l'introduction ou le règlement de litiges de nature à avoir une incidence importante sur la société.

7. ACTIVITÉS ET GESTION DES RISQUES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) déterminer les principaux risques associés aux activités de la société et s'assurer que la direction mette en œuvre les systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;
- b) examiner la couverture, les franchises et les questions clés qui concernent les polices d'assurance de l'entreprise; et
- c) examiner la conformité avec les exigences législatives et réglementaires et adopter le Code de déontologie et surveiller son observation.

8. POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) élaborer l'approche globale en matière de gouvernance de la société. Le Conseil peut déléguer au comité de régie d'entreprise la responsabilité d'examiner le contenu et la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de gouvernance et de nomination et les autres questions et processus de régie et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet;
- b) vérifier si la société respecte ses procédures et politiques et, le cas échéant, approuver toute demande de dérogation par un membre de la direction ou du Conseil.
- c) veiller à ce que la direction fonctionne en tout temps dans le respect des lois et règlements applicables;
- d) examiner les nouvelles politiques importantes de la société et les modifications importantes aux politiques existantes (y compris, par exemple, les politiques qui concernent la conduite de l'entreprise et les conflits d'intérêt).

9. ORIENTATION ET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation complète et une formation de base sur les activités de la société, le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur (y compris, en particulier, l'engagement en temps et en ressources que la société attend de la part de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Tous les nouveaux administrateurs devraient comprendre la nature et le fonctionnement des activités de la société et, en cette qualité, la direction fournira aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la société et l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel d'opération, ainsi que de visiter les entrepôts et autres installations de la société.

La direction ou des consultants indépendants feront régulièrement des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et des mises à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie.

Le Conseil doit entreprendre ou organiser ces activités et programmes de formation continue des administrateurs, comme il le juge utile, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances et leur compréhension des activités de la société demeurent à jour.

10. RAPPORTS DE CONFORMITÉ ET COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) veiller à ce que la société ait instauré des processus de communication efficaces avec les actionnaires et les institutions et organismes financiers, de réglementation et autres;
- b) veiller à ce que la société ait pris des mesures efficaces pour recevoir de la rétroaction de la part des actionnaires, comme la création d'un processus pour permettre aux actionnaires de communiquer directement avec les administrateurs indépendants;
- c) approuver l'interaction avec les actionnaires sur tous les éléments qui exigent l'approbation des actionnaires;
- d) approuver le contenu de toutes les communications importantes de la société destinées aux actionnaires et au public investisseur, y compris les rapports trimestriels, le rapport annuel, le rapport de la direction, la circulaire d'information de la direction, la notice annuelle et tout prospectus qui peut être émis, et tout renseignement important qui concerne la société et qui se trouve dans tout document y étant intégré par renvoi;
- e) prendre les mesures raisonnables pour veiller à ce que le rendement financier de la société soit déclaré de façon exacte et juste aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et organismes de réglementation de manière régulière, en temps opportun et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- f) veiller à la divulgation en temps opportun de tout autre fait ayant une incidence importante sur la société;
- g) rendre compte chaque année aux actionnaires de la gérance du Conseil pour l'année antérieure (le rapport annuel); et
- h) examiner et réviser au besoin la Politique sur les communications de la société.

11. FONDS DE RETRAITE

Par le biais du comité d'audit, le Conseil examine et, conformément aux exigences réglementaires :

- a) surveille les régimes de retraite de la société en ce qui concerne les questions financières, après avoir consulté le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité d'audit sur toute incidence qu'une telle modification peut avoir sur les prestations de retraite;
- b) recommande des modifications si un risque financier est établi;
- c) recommande la nomination et le départ de directeurs des placements en ce qui concerne les régimes de retraite de la société;
- d) reçoit et étudie l'évaluation actuarielle et les exigences de financement des régimes de retraite de la société.

12. OBLIGATIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES

- a) Le Conseil est chargé de ce qui suit :
 - i) veiller à ce que la direction respecte toutes les exigences juridiques et prépare, approuve et maintienne adéquatement les documents et registres;
 - ii) approuver les modifications aux règlements généraux et aux statuts constitutifs, sur des questions qui exigent l'approbation des actionnaires et l'ordre du jour des assemblées des actionnaires;
 - iii) approuver la structure juridique, l'énoncé de mission et l'énoncé de vision de la société.
- b) Les exigences juridiques du Conseil sont les suivantes :
 - i) superviser les affaires de la société;
 - ii) agir avec honnêteté et loyauté en vue de protéger et promouvoir les intérêts de la société;
 - iii) agir avec prudence et diligence.

13. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs supervisent la gestion des activités et des affaires de la société.

Les administrateurs doivent assister à toutes les réunions du Conseil et aux réunions pertinentes des comités; lire tous les documents du Conseil et des comités reçus avant les réunions; discuter des préoccupations et demander les renseignements appropriés directement à la direction au besoin; chercher conseil auprès de conseillers indépendants (aux frais de la société avec autorisation préalable du président), comme ils le jugent nécessaire, et participer activement, librement et ouvertement à toutes les réunions et discussions.

Les administrateurs profitent des programmes d'orientation et de formation continue de la société, comme le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination le détermine de temps à autre.

- a) Obligation fiduciaire et confidentialité

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent se comporter avec honnêteté et loyauté aux intérêts de la société. Les administrateurs sont donc des fiduciaires de la société et, à ce titre, ils doivent promouvoir les intérêts de la société de manière impartiale et désintéressée. Les administrateurs ne doivent surtout pas permettre que leurs intérêts personnels ou commerciaux entrent en conflit avec les intérêts de la société. Les administrateurs ne doivent pas utiliser leur charge, et les renseignements et connaissances ainsi acquis, pour leur avantage ou pour leur gain personnel. Les administrateurs sont aussi soumis à une obligation de discrétion en ce qui concerne les affaires de la société. Les administrateurs ne devraient pas divulguer de renseignements confidentiels au sujet de la société ou y donner accès à autrui.

b) Norme de diligence

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente. Cette norme exige que les administrateurs accordent le temps et l'attention nécessaires aux affaires de la société et de ses filiales et fassent les enquêtes nécessaires auprès de la direction et autres de manière à prendre des décisions éclairées et à tirer parti de leur formation et de leur expérience.

c) Qualifications du poste

Chaque administrateur doit :

- i) être une personne physique âgée d'au moins dix-huit ans et saine d'esprit et ne pas avoir le statut de failli. Une majorité d'administrateurs doivent être indépendants;
- ii) posséder des connaissances suffisantes en matière de finances; avoir une expérience pertinente et pratique de l'exploitation d'une entreprise; comprendre le processus de planification stratégique et le perfectionnement des ressources humaines et avoir les compétences fixées par le comité de régie d'entreprise et de nomination de temps à autre;
- iii) posséder un degré élevé d'intégrité personnelle et professionnelle et travailler dans le cadre éthique énoncé dans le Code de déontologie de la société;
- iv) avoir le temps de s'acquitter adéquatement des fonctions et responsabilités incombant au membre du Conseil et ne pas participer à des activités en conflit avec les activités de la société.

Les administrateurs sont élus une fois par an par les actionnaires. Le comité de régie d'entreprise et de nomination est chargé de recommander au Conseil qui se portera candidat chaque année pour une élection ou une réélection par les actionnaires.

14. ÉVALUATION DU CONSEIL

De façon régulière, le Conseil et ses membres évalueront l'efficacité du Conseil et de ses comités, y compris son fonctionnement, sa structure et la pertinence des renseignements fournis aux administrateurs et l'efficacité du président dans la gestion des réunions du Conseil et la direction stratégique de la société. Ces évaluations tiennent compte de la charte du Conseil et de ses comités.

Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination évaluera aussi régulièrement le rendement et la contribution de chaque administrateur sur différents sujets, notamment sur la perspective stratégique et la participation et la responsabilité, de façon à leur donner une rétroaction constructive pour les aider à améliorer leur rendement. Dans son évaluation, le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination tient compte de la description du poste qui s'applique et des compétences et des connaissances que chaque administrateur devrait apporter au Conseil. Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination partagera les résultats de l'évaluation et de la discussion aux comités responsables des questions de régie et de conduite de la société.

15. EXAMEN DE LA CHARTE DU CONSEIL

Le Conseil évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et y apporte toute modification jugée nécessaire ou appropriée.

16. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive et le Conseil peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées dans les circonstances pour assumer ses responsabilités.